



MUNICIPAL
Gazette
 MUNICIPALE
 DE - OF
Montreal

Quatrième année No 39
 Fourth year .

28 Octobre 1907
 October

Les abonnements sont reçus chez
 Le Trésorier de la Ville de Montreal,
 Hôtel de Ville
 Les autres communications doivent
 être adressées au directeur de
 "LA GAZETTE MUNICIPALE"
 Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
 The City Treasurer of Montreal
 City Hall

All other communications should be
 addressed to the managing-editor of
 "The Municipal Gazette"

City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

Paraît le lundi matin
 Published every Monday
 morning

Abonnements \$2 par an
 Subscriptions a year

Payables d'avance
 Payable in advance

Organe officiel de la Corporation
 de la Ville de Montréal

Official organ of the Corporation
 of the City of Montreal

CANADA

L'Eclairage des Rues de la Ville

The Lighting of the Streets.

Offre de la "Colonial Engineering Company, Ltd"

Offer of the Colonial Engineering Co., Limited

"COLONIAL ENGINEERING CO., LIMITED."

COLONIAL ENGINEERING CO., LIMITED.

Montréal, 23 octobre 1907.

Montreal, October 23rd, 1907.

A Son Honneur le Maire et au Conseil de la Cité de Montréal,

To His Worship the Mayor and the Council of the City of Montreal.

Messieurs,

Gentlemen,

Nous apprenons que vous avez l'intention de demander des soumissions pour l'éclairage électrique des rues de la Cité de Montréal, à l'expiration de votre contrat avec la Compagnie "Montreal Light, Heat & Power."

In the matter of lighting the streets of the City of Montreal and the expiration of your contract with the Montreal Light, Heat & Power Company, we understand that it is your intention to ask for new tenders for said lighting.

Nous avons l'honneur de vous informer, tout d'abord, que nous sommes prêts à construire et installer une usine pour la production de l'électricité, avec tous ses accessoires, en un c'est-à-dire la bâtisse, les machines, dynamos, etc., en un mot une installation complète et parfaite que nous livrerions à la Cité de Montréal, toute prête à fonctionner.

As a preliminary proposal, we hereby notify you that we stand ready to construct and install a complete generating station, including engines, dynamos, switchboard, station wiring, exciters; also building, foundations, travelling-crane and, in fact, a complete generating station to be handed over to the City of Montreal in actual operation, said station to have a maximum generating capacity for 2,000 arc lamps (the size of the building to be such as to provide for the addition of further units), all under an unqualified guarantee that the City's total annual station cost for fuel, engineers, stokers, oil, packing, waste, incidental expense and water, and including also depreciation together with 5% interest on the total capital investment, shall not exceed \$60,000.00.

Cette usine aurait une capacité de production de 2,000 lampes à arc au maximum; mais ses dimensions permettraient d'augmenter sa capacité pour l'avenir, le tout avec garantie que la dépense totale à supporter annuellement par la Cité, pour l'exploitation de cette usine, en combustible, huile, eau, salaires des ingénieurs, chauffeurs, et autres frais accessoires, y compris la dépréciation du matériel, ensemble 5 p.c. d'intérêt sur le capital investi, n'excéderait pas \$60,000; ce chiffre étant indiqué comme un maximum, qui ne pourra être dépassé.

This total annual expenditure, with fixed charges, is named as a conservative maximum.

Sur la base de 2,000 lampes à arc, cette somme de \$60,000 représente \$30 de dépense par lampe par an.

On a basis of 2,000 arc lamps this total expenditure equals \$30.00 per annum per lamp.

A ces \$30 par lampe par an, il faudrait ajouter le coût de l'entretien d'un réseau aérien sur poteaux qui serait aussi construit par la Cité et demeurerait sa propriété. Tout cela, cependant, ne dépasserait pas une moyenne de \$10 par lampe par année, ce qui porterait le prix total à payer par la Cité à \$40 par année pour chaque lampe à arc.

To this cost of \$30.00 per annum per arc lamp would be added maintenance; together with interest and depreciation on a pole line which would be constructed and owned by the City. This item, however, should not exceed an average of over \$10.00 per annum per lamp, thus bringing the total cost to the City up to \$40 per annum per arc lamp.

Le capital que devrait avancer la Cité pour la construction de son usine électrique et la pose des poteaux et des fils atteindrait environ \$400,000.

The capital investment necessary for the City to construct and own its lighting station together with pole line complete would be approximately \$400,000.

Mais si l'on considère la différence entre \$40 que coûtera une lampe à arc par année et \$60, prix actuellement payé, soit \$20 par lampe par an, et si l'on multiplie ces \$20 par 2,000 lampes, on obtient une économie de \$40,000 par année, net.

On the other hand, the difference between \$40.00 per annum per arc lamp and \$60.00 per annum per arc lamp (the price the City is now paying) equals \$20.00 per annum per arc lamp saved, and \$20.00 per lamp saved multiplied by 2,000 lamps equals \$40,000 nett per annum saved.

En conséquence, nous prions le Conseil de la Cité de Montréal de vouloir bien décider, par résolution ou autrement, si nous devons lui soumettre un travail élaboré avec devis et spécifications.

In view, therefore, of the fact that we are prepared and stand ready to make good the above figures and to carry out such a contract, we beg to ask that your honorable body indicate (by resolution or otherwise) whether or not we shall prepare a formal proposal and specification.

Si vous accueillez favorablement notre proposition, nous

Should you entertain the foregoing with favor, we would

vous prions de ne pas perdre de vue qu'il nous faudrait au moins un an pour construire et installer cette usine.

"COLONIAL ENGINEERING Co., LTD."

L.-G. READ,

Directeur-Gérant et Ingénieur en chef.

Le Transport des Marchandises dans les Rues de la Ville

Conditions formulées par la "Montreal Street Railway Company"

"MONTREAL STREET RAILWAY Co."

Cabinet du Directeur-gérant,

Montréal, 2 octobre 1907.

A Son Honneur le Maire et au Conseil de la Ville de Montréal.

Messieurs,

Au sujet du transport des marchandises par notre Compagnie, j'ai l'honneur de vous faire savoir que nous sommes prêts à transporter les marchandises sur nos voies, dans la Ville de Montréal, aux conditions suivantes:

1o. La Cité de Montréal devra amender notre règlement actuel (No 210) de manière à lui donner force et effet sur cette question du transport des marchandises.

2o. La Cité nous accordera tous les droits, permis et privilèges nécessaires pour faciliter le transport des marchandises d'une manière aussi efficace que possible, y compris le droit de faire dans les rues les tranchées qu'il faudra faire pour établir des voies de service, avec aussi le droit d'ériger des poteaux pour soutenir les fils qui transmettront le pouvoir électrique.

3o. La Cité ne sera tenue de nous fournir aucune propriété, mais nous permettra l'usage des rues pour y construire et exploiter toutes les lignes qu'il nous sera nécessaire de construire.

4o. Nous sera octroyé le droit de construire, à nos propres frais, toutes lignes pouvant nous être nécessaires dans les rues de la Cité, aux endroits qui seront indiqués par l'inspecteur de la Cité, à condition que ne soit changé ou altéré le niveau d'aucune rue.

5o. Nous serons responsables de tous dommages qui seront causés à la personne ou à la propriété à raison de la construction, de l'entretien, de la réparation ou de l'exploitation de nos lignes de transport de marchandises, et nous vous tiendrons indemnes de toute poursuite exercée ou jugement rendu, y compris tous les frais.

6o. Il sera permis à la Compagnie de transporter les marchandises durant les vingt-quatre heures de chaque jour, mais elle ne devra pas faire circuler ses wagons de marchandises entre 5.00 et 7.00 p.m. ni au détriment du transport des voyageurs entre 6.00 et 8.00 a.m.

7o. Le modèle des wagons à marchandises à l'usage de la Compagnie devra être approuvé par l'inspecteur de la Cité.

8o. La Compagnie sera obligée de construire, à ses propres frais, les voies d'évitement et les voies de service spécialement requises pour le service du transport des marchandises, et devra paver lesdites voies d'évitement comme suit:

(a) Dans les rues pavées permanentement, la Compagnie devra paver immédiatement, à ses propres frais, les voies d'évitement pour le transport des marchandises, c'est-à-dire l'espace entre les rails et dix-huit pouces de chaque côté de ladite voie d'évitement, en blocs de granit ou autre matériaux permanents que l'inspecteur de la Cité pourra indiquer; aussi dans toutes les rues qui seront ultérieurement pavées d'une manière permanente.

(b) Dans les rues actuellement macadamisées, la Compagnie devra immédiatement réparer convenablement, à ses propres frais, la partie de toute rue macadamisée où

call your attention to the fact that it would require at least one year to construct and install such an equipment.

COLONIAL ENGINEERING Co., LTD.

L. G. READ,

Managing Director and Chief Engineer.

Conveyance of Freight in the Streets of the City.

Conditions formulated by the Montreal Street Railway Company

MONTREAL STREET RAILWAY Co.

Office of the Managing Director.

Montreal, Oct. 2nd, 1907.

To the Mayor and Council of the City of Montreal.

Gentlemen,

With regard to the question of our carrying freight, I beg to say that this Company is prepared to carry freight over its lines in the City of Montreal, on the following conditions, viz:

1o. That the City of Montreal amend our present by-law No. 210, so as to give effect thereto.

2o. That the City grant us all rights, licenses and privileges necessary in order to carry on the freight business advantageously and in as efficient a manner as possible, with the right to make the necessary excavations in the streets in order to establish service lines, with the right to erect poles and wires for the conveying of the current.

3o. That the City should not be bound to supply us with any property other than use of the streets for the construction and operation of any lines that it may be necessary to build.

4o. That you grant us the right to construct at our own expense, such lines as may be necessary in the streets of the City at such places as shall be indicated by the City surveyor, on the condition that no grade of any street be altered or changed.

5o. We are to be liable for all damages which may be occasioned to any person or property by reason of the construction, maintenance, repairs or operation of our freight lines, and we are to hold you harmless against any suit instituted or judgment rendered, including all costs.

6o. The Company is to be allowed to carry freight during the twenty-four hours of each day, but shall not operate between 5.00 and 7.00 p.m., nor to the detriment of the passenger traffic between 6.00 and 8.00 a.m.

7o. The model of the freight cars to be used by the Company to be approved by the City surveyor.

8o. The Company to be obliged to construct the sidings and service lines especially required for the freight service at our own cost and shall be obliged to pave said sidings as follows:

(a) In the streets permanently paved, the Company to immediately pave at its own cost, the freight sidings, — that is to say the space between the rails and 18 inches on each side of said sidings, with granite blocks or other permanent material which the City surveyor may designate, also in all streets hereafter permanently paved.

(b) In streets now macadamized, the Company to immediately put in proper repair at its own expense, the por-

seront construites les voies d'évitement et 18 pouces de chaque côté.

90. Il est entendu qu'en aucune façon les wagons à marchandises ne devront gêner le service des voyageurs.

100. Les wagons ne devront arrêter à aucune intersection de rues, excepté pour éviter une collision ou un accident.

110. L'allure des chars sera règlementée par la Cité, mais, pour le moment, elle ne devra pas dépasser huit milles à l'heure.

120. La Compagnie devra enlever la neige et la glace de ses voies, tel que pourvu par le règlement actuel.

130. La Compagnie devra établir des gares à marchandises à divers endroits qui pourront être convenus entre la Cité et la Compagnie.

140. Le matériel roulant requis pour le transport des marchandises, autant que faire se pourra, devra être manufacturé dans les limites de la Cité de Montréal.

150. Les employés au service de la Compagnie ne seront pas obligés de travailler plus de soixante heures par semaine.

160. En considération des droits accordés à cette Compagnie, la Compagnie s'engage à arroser les rues dans lesquelles ses voies sont posées, trois fois par jour, la Cité devant fournir l'eau gratuitement à la Compagnie.

170. La Compagnie paiera aussi à la Cité le pourcentage suivant sur ses recettes, ce pourcentage devant être pris sur les recettes brutes provenant de l'exploitation des wagons à marchandises dans les limites de la Cité et sur les recettes perçues par la Compagnie sur les wagons à marchandises qui entreront dans la Ville ou qui en sortiront, savoir:

4%	des recettes jusqu'à . . .	\$ 200,000	
6%	des recettes depuis . . .	200,000	jusqu'à \$ 500,000
8%	des recettes depuis . . .	500,000	jusqu'à 800,000
10%	des recettes depuis . . .	800,000	jusqu'à 1,000,000
12%	des recettes depuis . . .	1,000,000	jusqu'à 1,500,000
15%	ensuite.		

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre tout dévoué,

W.-G. ROSS,
Directeur-Gérant.

tion of any macadamized street where the sidings are so constructed and 18 inches each side.

90. It is agreed that no freight cars shall at any time delay the conveyance of passengers.

100. The cars are not to stop in the front of any intersection streets except to avoid collisions or accidents.

110. The speed of the cars to be fixed by the City but for the present shall not exceed eight miles an hour.

120. The Company to clear the snow and ice from its tracks, as provided in the present By-law.

130. The Company to establish freight stations at different points, as may be agreed upon between the City and the Company.

140. The rolling stock required in connection with the freight service shall, as far as practicable, be manufactured within the limits of the City of Montreal.

150. Employees in the service of the Company shall not be held to work more than sixty hours per week.

160. In consideration of the rights to be granted to this Company, it will agree to water the streets on which its tracks are laid, three times a day, the City to supply the water free of cost to the Company.

170. The Company shall also pay the following percentage on the earnings to the City, percentage to be on the gross earnings arising from the operation of the freight cars within the City limits and on the earnings received by the Company on freight cars which enter or leave the City, viz:

4%	on earnings up to	\$ 200,000
6%	on earnings from	200,000 to \$ 500,000
8%	on earnings from	500,000 to 800,000
10%	on earnings from	800,000 to 1,000,000
12%	on earnings from	1,000,000 to 1,500,000
15%	thereafter.	

I am, Gentlemen,

Yours very truly,

W. G. ROSS,
Managing Director.

DELIBERATIONS

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 15 octobre.

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Molson, O'Connell et J.-B.-A. Martin.

DELEGATIONS

1.—M. G. Langlois, M.P.P., accompagné de MM. Lévesque, Brault, Chapleau et du docteur Latour, se présente devant la Commission et demande qu'il soit défendu aux grosses voitures de circuler sur l'avenue Laval et autour du square St-Louis, à cause de la détérioration que cette circulation cause aux propriétés de cette localité, et qu'à cet effet les règlements soient amendés.

M, le président informe la délégation que la question

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 15th of October.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Molson, O'Connell and J. B. A. Martin.

DELEGATIONS

1.—Mr. G. Langlois, M.P.P., accompanied by Messrs. Lévesque, Brault, Chapleau and Dr. Latour, appeared before the Committee and asked that heavy traffic be prohibited on Laval avenue and St. Louis square, on account of the vibration and of the deterioration caused by said heavy traffic; and that the by-law in this connection be amended.

The chairman informed the delegation that the question of amending by-law No. 50 was placed on the order

d'amender le règlement No 50 est sur l'ordre du jour du Conseil, et il l'assure qu'il fera son possible pour soulever la discussion de cette question à la prochaine assemblée du Conseil.

2.—M. l'échevin Guay se présente devant la Commission et demande de substituer le côté Ouest au côté Est pour la construction d'un trottoir permanent sur la rue du Collège, entre les rues St-Jacques et St-Antoine.

Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$2,083, affecté à la construction d'un trottoir permanent sur le côté Est de la rue du Collège, à partir de la rue St-Jacques jusqu'à la rue St-Antoine, et d'appliquer ledit montant à payer le coût de la construction d'un trottoir permanent sur le côté Ouest de la rue du Collège, à partir de la rue St-Jacques jusqu'à la rue St-Antoine, conformément aux articles 453 et 456 de la charte de la Ville telle qu'amendée, moitié payable par les propriétaires intéressés et moitié par la Ville.

3.—MM. les échevins Guay et David se présentent devant la Commission au sujet de l'exhaussement du niveau des trottoirs des rues Dagenais et Ste-Marie.

L'inspecteur de la Ville déclare qu'il faudrait exhausser le niveau d'environ 3 pieds, ce qui ne serait pas un changement de niveau, mais seulement l'établissement du niveau réglementaire.

Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire rapport sur l'exhaussement au nouveau niveau réglementaire desdits trottoirs, de déterminer la différence entre le niveau actuel et le nouveau niveau suivant les plans du quartier St-Henri (autrefois municipalité de St-Henri), de spécifier aussi quelle serait la position de la "Montreal Water & Power Co." à cet égard, de dire enfin si la Ville ne sera pas tenue responsable en dommages; et, de plus, de produire une copie de la correspondance échangée entre la "Montreal Water & Power Co." et l'inspecteur de la Ville à ce sujet.

4.—M. l'échevin Turner se présente devant la Commission et demande que soit réparée la chaussée des rues Wellington et St-Patrice; il demande aussi des trottoirs en bois sur la rue Wellington.

L'inspecteur de la Ville informe M. l'échevin Turner qu'il ne peut pas se procurer de pierre à macadam pour ces réparations.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

5.—M. l'échevin Duquette se présente devant la Commission à l'appui d'un rapport de l'inspecteur de la Ville au sujet de l'inscription, dans le répertoire des rues publiques, suivant l'article 410 de la charte de la Cité, de certaines rues dans le territoire récemment annexé à la Ville de Montréal et faisant partie du quartier St-Denis.

Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: Que le Département en Loi soit prié de donner son opinion sur la question de savoir si la Ville peut inscrire les rues en question comme rues publiques, suivant l'article 410 de la charte de la Ville?

6.—M. l'échevin Lavallée se présente devant la Commission et demande que l'on opère un virement pour paver les rues St-André et Mentana, à partir de la rue Cherrier jusqu'à la rue Roy.

Question différée.

7.—M. l'échevin Major se présente devant la Commission et demande que l'on pave l'intersection de la rue Rachel et le Parc LaFontaine.

Question différée.

8.—M. l'échevin Sadler se présente devant la Commission et demande, attendu que la "Montreal Street Ry. Co." ne peut faire cette année les travaux sur la rue Ste-Catherine, à partir de la rue Du Fort jusqu'aux limites de la Ville, que le pavage de la rue Guy soit prolongé jusqu'à la rue Dorchester à même le montant affecté au pavage de la rue Ste-Catherine.

Question différée.

REQUETES, ETC.

9.—De plusieurs propriétaires, demandant l'autorisation de maintenir leurs marquises ou auvents déjà construits en face de leurs propriétés.

Déposées sur le bureau, et

of the day now before Council, and that he would do his utmost to bring the matter up at the next meeting of Council.

2.—Ald. Guay appeared before the Committee and asked to substitute the western side to the east side, for the construction of a permanent sidewalk on College street, between St. James and St. Antoine streets.

On motion of Ald. Lapointe, it was

Resolved: That a report be made to Council asking to vary a sum of \$2,083 for the construction of a permanent sidewalk on the east side of College street, from St. James to St. Antoine street, and apply said amount to the payment of cost for the laying of permanent sidewalks on the west side of College street, from St. James to St. Antoine streets, in accordance with articles 453 and 456 of the City charter, as amended; cost payable one-half by the City and one-half by the interested proprietors.

3.—Ald. Guay and David appeared before the Committee anent the raising of the sidewalk level in Dagenais and St. Mary streets.

The City surveyor stated that the level should be raised by about 3 feet; that it will not actually be a change of level, but giving to the sidewalks their proper official level.

On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That the City surveyor be asked to report on the raising of the said new sidewalks to the official level, and to state what is the difference between present level and the new one according to the plans of St. Henry ward (formerly Municipality of St. Henry) and what would be the attitude of the Montreal Water & Power Co. in the matter, and to say whether the City would be held responsible for damages; and also, that a copy of the correspondence exchanged between the Montreal Water & Power Co. and the City surveyor be filed.

4.—Ald. Turner appeared before the Committee and asked that the Wellington and St. Patrick streets roadway be repaired, and also the wooden sidewalks on Wellington street.

The City surveyor informed Ald. Turner that he cannot get macadamizing stone.

Referred to the City surveyor.

5.—Ald. Duquette appeared before the Committee in support of the City surveyor's report anent the inscription of certain streets as public streets in the territory recently annexed to the City, and forming part of St. Denis ward, in the street register, in accordance with article 410 of the City charter.

On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That the Law Department be asked to give an opinion as to whether the City can, in view of article 410 of the City charter, inscribe said streets as public streets, in the street register.

6.—Ald. Lavallée appeared before the Committee and asked that a certain sum be varied for the paving of St. André and Mentana streets, from Cherrier to Roy street.

Consideration deferred.

7.—Ald. Major appeared before the Committee and asked that the intersection of Rachel street and of LaFontaine park, be paved.

Consideration deferred.

8.—Ald. Sadler appeared before the Committee and asked that as the Montreal Street Ry Co., could not proceed with its work this year, on Ste. Catherine street, from Fort street to the City limits, that the paving of Guy street be extended to Dorchester street, the amount to be taken from the appropriation voted the paving of Ste. Catherine street.

Consideration deferred.

PETITIONS, ETC.

9.—From several proprietors asking that they be allowed to maintain their porticoes or wooden awnings in front

Laid on the table.

Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: Que le Département en Loi soit prié de donner son opinion sur la question de savoir en vertu de quel règlement et de quelle autorité la Ville charge 5c le pied carré pour les auvents en bois construits au-dessus du trottoir, et si la Commission de la Voirie peut tolérer la construction des auvents en bois.

10.—Sur proposition de M. l'échevin Martin, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit requis de préparer, pour la prochaine assemblée, un rapport détaillé de chaque achat de dalles à trottoirs, indiquant par qui ces achats ont été ordonnés, de qui ces dalles ont été achetées, la sorte de dalles, le prix et la quantité de chaque commande.

11.—De M. L.-E. Gauthier, demandant la permission de construire des ouvertures sous le trottoir en face du No 52 square Victoria, pour des fins d'éclairage.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

12.—De MM. Hickson & Campbell, avocats de M. C. Cassils, au sujet du mauvais état du trottoir récemment construit sur les rues Université et Milton, en race de la propriété de M. C. Cassils; et représentant les dommages causés par les employés de la Voirie à la clôture de M. Cassils sur la rue Milton.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

13.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de demander des prix pour la vente du vieux fer aux ateliers de la Voirie.

14.—De M. G. Glibert et Toussaint, demandant s'il est possible de leur retirer le contrat pour la construction de l'égout du côté Est du square Georges-Etienne-Cartier.

Déposée aux archives.

RAPPORTS

15.—De la sous-commission *re* plans du nouveau clos de la Voirie, division Ouest, rue du Grand-Tronc.

Sur proposition de M. l'échevin O'Connell, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Voirie soit prié de demander des soumissions pour la construction de la clôture, des bureaux et hangars, suivant le rapport de la sous-commission.

16.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet du coût du renumérotage des maisons de l'avenue Laval, à partir de la rue Sherbrooke jusqu'à l'avenue Mont-Royal.

M. l'échevin Leclaire

Propose: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à renuméroter les maisons de ladite avenue.

M. l'échevin Giroux propose en

Amendement: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de continuer le numérotage des maisons comme par le passé, c'est-à-dire de placer les numéros là où il le jugera nécessaire.

La Commission se partage sur ledit amendement:

Pour: Giroux, Molson, O'Connell et J.-B.-A. Martin—4.

Contre: Lapointe et Leclaire.—2.

Ledit amendement est ainsi affirmatif, et il est

Résolu: En conséquence.

17.—**Résolu:** De présenter au Conseil un rapport recommandant la construction des trottoirs permanents (autres que ceux en bois) dans les rues ci-dessous mentionnées, suivant les articles 453 et 456 de la charte de la Cité, moitié payable par les propriétaires intéressés, et moitié par la Ville:

Localité	Coût.
St-Urbain, coin N.-O. de Craig.	\$270
Carrières, côté Sud, à l'Ouest de la rue St-Denis.	70
Mance, côté Ouest près de l'avenue des Pins, à partir du trottoir permanent jusqu'à 98 pieds vers le Sud.	440
St-André, Nos 1366 à 1388.	410
St-Alexandre, côté Est, de la rue Dowd, à 170 pieds vers le Sud.	410
Cuvillier, Nos 45 à 55.	274
Total.	\$1,874
Quote-part des propriétaires.	937
Quote-part de la Ville.	937
	\$1,874

On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That the Law Department be asked to give their opinion and state in virtue of what by-law and of what authority does the City charge 5c per square foot for wooden awnings built over the sidewalk, and whether the Committee can allow the construction of wooden awnings?

10.—On motion of Ald. Martin, it was

Resolved: That the City surveyor be asked to prepare for next meeting a detailed report (a) of each purchase of flags for sidewalks, (b) who has ordered the same, (d) the kind of flags, the price and the quantity of same.

11.—From Mr. L. E. Gauthier, asking permission to make openings under the sidewalk, in front of No. 52, Victoria square, for lighting purposes.

Referred to the City surveyor for report.

12.—From Messrs. Hickson & Campbell, attorneys for Mr. C. Cassils, anent the bad state of the sidewalk recently constructed in University and Milton streets, in front of Mr. C. Cassils' property; and, moreover, concerning damages caused to Mr. Cassil's fence by Road department employees, on Milton street.

Referred to the City surveyor for a report.

13.—On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the City surveyor be asked to call for prices for the sale of scrap iron at the department's yard.

14.—From Messrs. G. Glibert and Toussaint asking that, if it was possible the contract for the construction of a sewer, on the east side of George-Etienne-Cartier square be cancelled.

Filed of record.

REPORTS.

15.—From the sub-committee *re* plans of the new Road department's yard, western division, Grand Trunk street.

On motion of Ald. O'Connell, it was

Resolved: That the City surveyor be asked to call for tenders for the construction of the fence, offices and sheds, according to the sub-committee's report.

16.—From the City surveyor anent the cost of renumbering the houses on Laval avenue, from Sherbrooke street to Mount Royal avenue.

Ald. Leclaire

Moved: That the City surveyor be authorized to renumber the houses in said avenue.

Ald. Giroux moved in

Amendment: That the City surveyor be authorized to proceed with the numbering of houses on Laval avenue, as formerly, whenever he will deem it necessary.

The Committee divided on said amendment:

Yeas: Giroux, Molson, O'Connell and J. B. A. Martin—4.

Nays: Lapointe and Leclaire—2.

Said-amendment was thus carried and

Resolved: Accordingly.

17.—**Resolved:** That a report be made to Council recommending that the construction of permanent sidewalks (others than wooden ones) in the undermentioned streets, in accordance with articles 453 and 456 of the City charter; one-half payable by the interested proprietors and one-half by the City.

Locality.	Cost.
St. Urbain, north-west corner of Craig.	\$270
Carrières, south side, west of St. Denis street.	70
Mance, west side, near Pine avenue, from the permanent sidewalk to 98 feet southwards.	440
St. André, Nos 1366 to 1388.	410
St. Alexander, east side, from Dowd street, to 170 feet southwards.	410
Cuvillier, Nos. 45 to 55.	274
Total.	\$1,874
Proprietors' share.	937
City's share.	937
	\$1,874

18.—De l'inspecteur de la Ville, demandant d'annuler le rôle de cotation pour l'élargissement de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville en face des lots du cad. No 21, 1, 2, 3 quartier St-Jean-Baptiste, lequel fut confirmé le 27 nov. 1906, attendu que M. Burelle a bâti des marches sur la partie devant être expropriée et qu'il ne s'est pas conformé à l'avis que lui a adressé l'inspecteur de la Ville, le 24 décembre 1906.

Résolu: Que la question soit référée au Département en Loi afin de savoir si ledit rôle de cotation peut être annulé.

19.—Sur proposition de M. l'échevin Martin, il est

Résolu: 10. Que l'inspecteur de la Ville soit prié de donner ordre à la "Sicily Asphaltum Paving Co." de paver en blocs de scorie la rue St-Jacques, côté Sud de la voie de la "Montreal Street Railway Co." à partir du côté Est de la rue de la Montagne jusqu'au côté Ouest de la rue Guy.

20. De donner ordre à la "Powell Paving Co." de paver en pavage Hassam la rue St-Jacques, côté Sud de la voie de la "Montreal Street Railway Co." à partir du côté Ouest de la rue Dominion jusqu'au côté Ouest de la rue Guy. Le tout conformément au rapport de la Commission de la Voirie adopté par le Conseil le 14 octobre courant.

20.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet du projet de convention entre la Compagnie du Pacifique Canadien et la Ville de Montréal, concernant la permission de construire un égout à travers la propriété de la Compagnie rue Verchères.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant de payer à la Compagnie du Pacifique Canadien la somme de \$1 par année pour le privilège de construire un égout passant au travers de sa propriété rue Verchères, et \$4 pour la première année afin de défrayer la préparation des documents; et, de plus, que le maire et le greffier de la Cité soient autorisés à signer ledit projet de convention au nom de la Ville.

21.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit requis de demander des soumissions pour la construction d'un égout dans la rue Joliette, à partir de la rue Hochelaga jusqu'à la rue Sherbrooke.

22.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit prié de donner ordre à l'entrepreneur de prolonger de 75 pieds au Sud de la rue De Fleurimont l'égout de la rue Boyer.

23.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit prié de donner ordre à la Compagnie de Construction et de Pavages Modernes de Montréal de substituer des dalles Danforth à celles de Créolite posées en face de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville, rue Notre-Dame.

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 17 octobre

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, Lavallée, Stearns, David, Laviolette, Robillard et Mercier.

1.—M. l'échevin Turner se présente devant la Commission, au nom de la "Smart Bag Co. Ltd.", et demande que soit prise en considération sa demande pour une lampe dans la rue Mullin, Pointe St-Charles.

Résolu: D'acquiescer à cette demande, et de renvoyer la requête de ladite Compagnie au surintendant du service de l'Éclairage avec prière de faire rapport.

2.—M. l'échevin Duquette se présente devant la Commission et l'informe qu'un local convenable peut être obtenu, gratuitement d'aujourd'hui au reste de l'année, pour placer une machine chimique à incendie, à Youville, la nouvelle municipalité annexée au Nord de la Ville.

Résolu: Que le chef du service des Incendies soit prié de visiter la localité et de faire rapport.

3.—A la demande de M. le président, M. H. R. Adams, représentant M. A. F. Dunlop, architecte de la caserne No 5, rue Berthelet, se présente devant la Commission et soumet un état démontrant les conditions actuelles des différentes industries se rapportant à l'érection de cet édi-

18.—From the City surveyor asking that the assessment roll made for the widening of City Hall avenue, in front of cadastral lots No. 21, 1, 2, 3, St. Jean-Baptiste ward, confirmed the 27th November 1906, be annulled, seeing that Mr. Burelle has built steps on the part to be expropriated, and that he did not comply with the notice sent him by the City surveyor, on the 24th December 1906.

Resolved: That the matter be referred to the Law Department as to whether the said assessment roll can be annulled.

On motion of Ald. Martin, it was

Resolved: 10. That the City surveyor be asked that orders be given the Sicily Asphaltum Paving Co., to pave with scoria blocks, St. James street, on the south side of the Montreal Street Ry tracks, from the east side of Mountain to the west side of Guy street.

20. That orders be given to the Powell Paving Co. to pave with Hassam paving, St. James street, south side of the Montreal Street Ry tracks, from the west side of Dominion to the west side of Guy street. The whole in accordance with the Road department's report, adopted by Council the 14th of October instant.

20. From the City surveyor anent the proposed agreement between the Canadian Pacific Ry Co., and the City of Montreal anent the permission granted for the construction of a sewer under the Company's property, in Verchères street.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the Canadian Pacific Ry Co., be paid the sum of \$1.00 per annum for the privilege of building a sewer passing through the Company's property, Verchères street, and \$4 for the first year for the payment of cost for preparing documents, and, moreover that the Mayor and the City clerk be authorized to sign said proposed agreement on behalf of the City.

Resolved: That the City surveyor be asked to call for tenders for a sewer to be laid in Joliette street, from Hochelaga to Sherbrooke street.

Resolved: That the City surveyor be asked to give orders to the contractor to extend by 75 feet, south of De Fleurimont street, the Boyer street sewer.

Resolved: That the City surveyor be asked to give orders to the "Compagnie de Construction et de Pavages Modernes de Montréal" to substitute Danforth flags to the Creolite flags laid in front of the main entrance of the City Hall, on Notre Dame street.

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of meeting held the 17th of October

Present: Ald. Yates, chairman, Lavallée, Stearns, David, Laviolette, Robillard and Mercier.

1.—Ald. Turner appeared before the Committee, on behalf of the Smart Bag Company, Limited, and asked that their application for a light in Mullin street, Point St. Charles, be taken into consideration.

Resolved: To accede to the request, and that said application be referred to the Light superintendent for a report.

2.—Ald. Duquette appeared and informed the Committee that a suitable location could be had free of charge, for the balance of the year, for the placing of a chemical engine for fire purposes, at Youville, the newly annexed municipality, north of the City.

Resolved: That the chief of the Fire Department be requested to visit the locality and report.

3.—At the request of the chairman, Mr. H. R. Adams, representing Mr. A. F. Dunlop, architect for the construction of No. 5 fire station, Berthelet street, appeared before the Committee, and submitted a statement of present conditions of the various trades in connection with the erection of the building, and claiming that the works have been progressing favorably.

fice, et déclare qu'en tenant compte des circonstances, les travaux ont bien progressé.

Après délibération, il est

Résolu: Que ledit état soit reçu et déposé aux archives.

4.—Sont reçues et ouvertes les soumissions suivantes pour la reconstruction de la caserne No 20, à l'angle des rues Craig et Chenneville:

R. Laberge.	\$32,800
Jos. Marcotte.	30,200
Brunelle & Lessard.	29,537
Labelle & Lessard	26,990

Résolu: Que la question soit ajournée jusqu'à vendredi, le 18, à 2 heures p.m.

5.—Sont reçues et ouvertes les soumissions suivantes pour la construction d'une écurie devant servir d'hôpital vétérinaire pour les chevaux du service des Incendies, à l'angle de la rue St-Denis et de l'avenue Laurier:

M. Henri Tessier.	\$4,957.00
"The Montreal Ship Lining Co."	4,924.50

Après mûre délibération, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que les plans et devis préparés par l'inspecteur des Edifices soient acceptés et approuvés par le Conseil, et qu'au plus bas soumissionnaire, la "Montreal Ship Lining Co, soit adjugé le contrat au pris de \$4,924.50 fixé dans sa soumission.

6.—La question de placer 15 nouvelles lampes à arc ou leur équivalent en lampes à incandescence dans la Ville est alors soumise.

M. l'échevin Lavallée

Propose: Que l'installation des quinze nouvelles lampes à arc ou leur équivalent en lampes à incandescence soit laissée à la discrétion du surintendant du service de l'Éclairage.

M. l'échevin Laviolette propose en

Amendement: Que la Commission soit chargée de distribuer les lampes avec l'assistance du surintendant.

Ledit amendement étant mis aux voix, la Commission se partage:

Pour: Laviolette—1.

Contre: Robillard, David, Stearns, Lavallée—4.

L'amendement étant ainsi négativé, la proposition principale est affirmativée sur la même division renversée des voix.

7.—Sont reçues et ouvertes les soumissions suivantes pour la confection d'uniformes pour les sous-chefs et pour le pourvoyeur du service:

Bastien & Brunelle,	
Pardessus à devant croisé	\$25.00
Pantalons.	7.50
C.-E. Lamoureux.	
Pardessus à devant croisé	28.08
Pantalons.	8.00

Sur proposition de M. l'échevin Laviolette, il est

Résolu: D'adjuger aux plus bas soumissionnaires, MM. Bastien & Brunelle, le contrat pour la confection de sept pardessus à devant croisé à raison de \$25 l'un, et sept pantalons à raison de \$7.50 l'un, suivant leur soumission.

8.—Soumis et lu un rapport du pourvoyeur re contrat pour uniformes d'hiver exécutés par MM. Bastien & Brunelle, recommandant de leur rembourser leur dépôt.

Résolu: De souscrire à ce rapport.

9.—Le cas du contremaître Sainte-Marie est de nouveau pris en considération.

Après délibération, il est

Résolu: De déposer la question sur le bureau en attendant de nouveaux renseignements.

10.—Soumis un extrait de minutes du Conseil autorisant la Commission à demander et recevoir des offres ou soumissions pour le chauffage et l'éclairage au gaz et à l'électricité, aussi pour fins industrielles.

Résolu: De nommer une sous-commission, composée de M. le président, de MM. les échevins Mercier, Robillard et Lavallée, avec pouvoir de s'adjoindre M. l'échevin Lévesque et le surintendant du service de l'Éclairage, aux fins de préparer et de rédiger conjointement avec le greffier

After deliberation, it was

Resolved: That the statement be received and filed of record.

4.—Received and opened tenders for the reconstruction of No. 20 fire station, corner of Craig and Chenneville streets:

R. Laberge.	\$32,800
Jos. Marcotte.	30,200
Brouillet & Lessard.	29,537
Labelle & Lessard	26,990

Resolved: That the question be left over until Friday the 18th at 2 o'clock p.m.

5.—Received and opened tenders for the construction of a stable to be used as a veterinary hospital for sick horses of the Fire department, corner of St. Denis street and Laurier avenue:

Mr. Henry Tessier.	\$4,957.00
The Montreal Ship Lining Co.	4,924.50

After due consideration, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the plans and specifications, prepared by the Building inspector, be accepted, and approved by Council, and that the Montreal Ship Lining Co. the lowest tenderer, be awarded the contract for the sum of \$4,924.50, as per their tender.

6.—The question of placing fifteen new arc lamps or their equivalent in incandescent lamps in the City was then taken up.

Ald. Lavallée

Moved: That the placing of fifteen new arc lamps or their equivalent in incandescent lamps, be left to the discretion of the Light superintendent.

Ald. Laviolette moved in

Amendment: That the distribution of the lamps be made by the Committee with the help of the Light superintendent.

The said amendment being put, the Committee divided:

Yeas: Laviolette—1.

Nays: Robillard, David, Stearns, Lavallée—4.

The amendment being in the négative, the motion was carried on the same division reversed.

7.—Received and opened the following tenders for the making of fall uniforms for the sub-chiefs and supply officer of the Fire department.

From Bastien & Brunelle.	
Double breasted overcoats	\$25.00
Trousers.	7.50
From C. E. Lamoureux.	
Double breasted overcoats	28.08
Trousers.	8.00

On motion of Ald. Laviolette, it was

Resolved: That Messrs. Bastien & Brunelle, the lowest tenderers, be granted the contract for the making of seven double breasted overcoats at \$25.00 each, and seven pairs of trousers, at \$7.50 a pair, as per their tender submitted.

8.—Submitted and read a report from the supply officer re contract of winter uniforms that have filled by Messrs. Bastien & Brunelle, and recommending that their deposit be returned.

Resolved: To comply with the report.

9.—The question of Sainte-Marie, foreman, was again taken up.

After deliberation, it was

Resolved: That the question be laid on the table for further consideration.

10.—Submitted an extract from the minutes of Council, authorizing the Committee to call for and receive offers or tenders for heating and lighting, by gas and electricity, also for the supplying of same industrial purposes.

Resolved: That a sub-committee composed of the chairman, Ald. Mercier, Robillard and Lavallée, be appointed, with power to add Ald. Lévesque and the superintendent of the Light department, in order to prepare and draw up,

de la Ville des annonces demandant des soumissions pour le chauffage, l'éclairage, la force motrice, etc., par le gaz et par l'électricité, tel qu'indiqué dans une résolution du Conseil en date du 14 octobre courant, et de préparer une liste des journaux dans lesquels les annonces seront publiées, avec prière de faire rapport à cette Commission.

11.—Soumise une requête de la "George Hall Coal Co.", demandant la permission d'ériger des soutes à charbon au bassin Wellington No 2, et demandant d'approuver l'endroit choisi pour l'installation desdites soutes.

L'inspecteur des Edifices ayant présenté un rapport favorable et aucune objection n'étant soulevée, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'accorder la permission demandée.

12.—Soumise et lue une requête de citoyens habitant les "Pine Avenue Apartments," demandant l'installation d'une lampe dans l'avenue des Pins, à mi-chemin entre l'avenue du Parc et la rue Durocher.

Renvoyée au surintendant du service de l'Eclairage.

13.—Soumises et lues les lettres suivantes:

(a) De M. W. Dogers *re* lampes;

(c) *Re* éclairage de la rue Dowd.

Renvoyées au surintendant du service de l'Eclairage.

14.—Soumise et lue une requête de citoyens résidant dans les rues Dufresne et Logan, quartier Hochelaga, protestant contre une vieille maison située au No 122 de la rue Dufresne, à l'angle de la rue Logan.

15.—Sont soumises les requêtes suivantes:

(a) De M. L.-B. Tooke, demandant la permission d'ériger une chaudière de 35 chevaux-vapeur au No 31 de la Côte du Beaver Hall, quartier St-Georges.

(b) De M. C. Giguère, demandant la permission d'ériger une machine et une chaudière à vapeur de 4 chevaux-vapeur au No 775 de la rue Notre-Dame-Est.

(c) De MM. Foisy, Larose & Roy, demandant la permission d'ériger un moteur électrique de 15 chevaux-vapeur au No 1845 de la rue Christophe-Colomb, quartier Saint-Denis.

(d) De M. Euclide Blanchard, demandant la permission d'ouvrir une cour à bois et à charbon au No 734 de la rue Huntley, quartier Saint-Denis.

Sur rapport favorable de l'inspecteur des Edifices et aucune objection n'étant soulevée, il est

Résolu: D'accorder les permissions demandées et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

(e) De M. W. Grant, demandant la permission d'ériger un bâtiment devant servir de forge au No 78 de la rue Aylmer, quartier St-Georges.

M. W. Grant se présente devant la Commission à l'appui de sa requête. Après étude des contre-requêtes s'opposant à l'érection de ladite forge, et à la suggestion de M. le président, ladite demande est retirée.

(f) De M. G.-W. Faust, demandant la permission d'ouvrir une cour à bois de sciage à l'angle des rues Sainte-Catherine et Marlborough, quartier Hochelaga.

Sur rapport favorable de l'inspecteur des Edifices,

M. l'échevin Laviolette

Propose: Que la permission demandée soit accordée et que soit présenté au Conseil un rapport en conséquence.

La proposition étant mise aux voix, la Commission se partage:

Pour: Robillard, Laviolette, David, Lavallée—4.

Contre: Mercier, Stearns, Yates—3.

Ladite proposition est ainsi affirmative, et il est

Résolu: En conséquence.

16.—Soumis un rapport du surintendant du service de l'Eclairage *re* installation de lumières électriques, de trois lampes à arc, sous les abris récemment construits par le service des Marchés à la Place LeRoy.

Résolu: De prier le surintendant du service de l'Eclairage de demander des soumissions pour l'exécution des travaux, suivant le cahier de charges soumis.

17.—Soumis et lu un rapport de l'inspecteur des Edifices *re* salle d'amusement (vues animées) en contravention avec les règlements Nos 337 et 260, et dont la fermeture a été ordonnée.

Déposé aux archives.

18.—Soumise et lue une lettre de la "Montreal Day Nur-

jointly with the City Clerk, advertisements, asking for tenders for heating, lighting, motive power, etc., by gas and electricity, as provided in the resolution of Council, dated the 14th of October instant, and to prepare a list of newspapers in which said advertisements are to be published, and that a report be made to the Committee.

11.—Submitted a petition from the George Hall Coal Co., for permission to erect coal shutes, on Wellington Basin No. 2, and asking that the site for said coal chutes be approved.

The Building inspector reporting favorably thereon, and there being no opposition, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the permission sought for be granted.

12.—Submitted and read a petition from citizens residing in the Pine Avenue Apartments, asking that a light be placed in Pine Avenue, mid-way between Park avenue and Durocher street.

Referred to the superintendent of the Light department.

13.—Submitted and read the following letters:

(a) From Mr. W. Dogers *re* lights.

(b) *Re* light on Dowd street.

Referred to the superintendent of the Light department.

14.—Submitted and read a petition from citizens residing in Dufresne and Logan streets, Hochelaga ward, protesting against an old building, situated at No. 122 Dufresne street, corner of Logan street.

Referred to the Building inspector.

15.—Submitted the following petitions:

(a) From Mr. L. B. Tooke for permission to erect a steam boiler of 35 horse power, at No. 31 Beaver Hall Hill, St-Georges ward.

(b) From Mr. C. Giguère for leave to erect a steam engine and boiler of four horse power, at 775 Notre Dame street East.

(c) From Messrs. Foisy, Larose & Roy, for permission to erect an electric motor of fifteen horse power, at No. 1845 Christopher Columbus street, St. Denis ward.

(d) From Mr. Euclide Blanchard for permission to open a wood and coal yard at No. 734 Huntley street, St. Denis ward.

The Building inspector reporting favorably thereon, and there being no opposition, it was

Resolved: That the permissions sought for be granted and a report made to Council accordingly.

(e) From Mr. W. Grant for permission to erect a building to be occupied as a forge, at No. 78 Aylmer street, St. Georges ward.

Mr. W. Grant appeared before the Committee, in support of his application, and after consideration of the counter-petitions against the projected forge, at the suggestion of the chairman the application was withdrawn.

(f) From Mr. G. W. Faust for permission to open a lumber yard, corner of Ste. Catherine and Marlborough streets, Hochelaga ward.

The Building inspector reporting favorably thereon.

Ald. Laviolette

Moved: That the permission sought for be granted and a report made to Council accordingly.

The motion being put, the Committee divided:

Yeas: Robillard, Laviolette, David, Lavallée—4.

Nays: Mercier, Stearns, Yates—3.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

16.—Submitted a report from the superintendent of the Light department *re* electric light installation, of three (3) arc lamps, under the newly built shelters of the Market department, at Place LeRoy.

Resolved: That the superintendent of the Light department be instructed to get tenders for the work as per specifications submitted.

17.—Submitted and read a report from the Building inspector *re* amusement hall (moving pictures) in violation of the provisions of by-laws Nos. 337 and 260, and which had been ordered to be closed.

Filed of record.

18.—Submitted and read a letter from the Montreal Day

sey Co.", demandant que soit installé un avertisseur dans son établissement.

Renvoyée au surintendant du service des Alarmes d'incendie.

19.—Soumis un avis du docteur L. Laberge, officier de santé, re drains et tuyaux de raccordement de la caserne No 20.

Déposé sur le bureau.

L'assemblée s'ajourne alors à vendredi, le 18 du courant.

* * *

Assemblée ajournée du 18 octobre

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, Lavallée, Stearns et Robillard.

1.—Sont prises en considération les soumissions reçues et couvertes pour la reconstruction de la caserne No 20.

Après délibération, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'approuver les plans et devis préparés par M. L.-R. Montbriant, architecte, et d'adjuger à MM. Labelle & Lessard, les plus bas soumissionnaires, le contrat au prix de \$26,990, pourvu que le Conseil vote un crédit de \$11,990 pour combler la différence entre le crédit déjà voté (\$15,000) et le montant de la plus basse des soumissions reçues.

2.—**Résolu:** De rembourser aux soumissionnaires suivant leurs dépôts re reconstruction de la caserne No 20 et construction d'un hôpital vétérinaire:

M. R. Laberge	\$1,500
Jos. Marcotte	1,500
Brouillette & Lessard	1,500
Henri Tessier	500

Ajournement.

Z.-S. MELOCHE.

Secrétaire.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 17 octobre

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Molson, O'Connell et J.-B.-A. Martin.

DELEGATIONS.

1.—M. l'échevin Houlé se présente devant la Commission et demande que la pierre extraite de la tranchée de l'égout de la rue Resther soit utilisée dans le quartier Saint-Denis plutôt qu'ailleurs.

Question différée.

2.—M. l'échevin Sadler se présente devant la Commission et demande de paver la rue Guy, à partir de la rue Dorchester jusqu'à la rue Ste-Catherine, et de construire des trottoirs permanents sur les rues Mackay, Seymour et MacGregor, à même le montant de \$22,000 affecté au pavage de la rue Sainte-Catherine, à partir de la rue Du Fort jusqu'aux limites Ouest de la Ville.

Sur proposition de M. l'échevin Molson, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$12,400, du crédit de \$22,000 affecté au pavage de la rue Sainte-Catherine, à partir de la rue Du Fort jusqu'aux limites Ouest de la Ville, et d'appliquer ledit montant à paver en asphalte Bermudez et en blocs de scorie la rue Guy, à partir de la rue Dorchester jusqu'à la rue Sainte-Catherine.

3.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$2,000, du crédit de \$22,000 affecté au pavage de la rue Sainte-Catherine, à partir de la rue Du Fort jusqu'aux limites Ouest de la Ville, et d'appliquer ledit montant à la quote-part de la Ville dans la confection de trottoirs permanents dans les rues ci-après mentionnées, conformément aux articles 453 et 456 de la charte de la Ville telle qu'amendée, moitié

Nursery Co., asking that a fire alarm box be placed in their premises.

Referred to the superintendent of the Fire Alarm department.

19.—Submitted a notice from Dr L. Laberge, health officer, re drains and connection pipes of No. 20 fire station.

Laid on the table.

The meeting then adjourned to Friday the 18th instant.

* * *

Adjourned meeting held the 18th of October.

Present: Ald. Yates, chairman, Lavallée, Stearns and Robillard.

1.—The previously received and opened tenders for the reconstruction of No. 20 fire station were considered.

After deliberation, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the plans and specifications prepared by Mr. L. R. Montbriant, architect, be approved, and that Messrs. Labelle & Lessard, the lowest tenderers be granted the contract for \$26,990, providing an appropriation equal to the difference between the amount appropriated, \$15,000, and the lowest tenderer received, viz, \$11,990 is voted.

2.—**Resolved:** That the following unsuccessful tenderers re reconstruction of No. 20 fire station, and the construction of the Veterinary Hospital, be returned their deposits:

R. Laberge	\$1,500
Jos. Marcotte	1,500
Brouillette & Lessard	1,500
Henri Tessier	500

Adjourned.

Z. S. MELOCHE,

Secretary.

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 17th of October

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Molson, O'Connell and J. B. A. Martin.

DELEGATIONS

1.—Ald. Houlé appeared before the Committee and asked that the stone, excavated from the Resther street sewer, be used in St. Denis ward rather than used elsewhere.

Consideration deferred.

2.—Ald. Sadler appeared before the Committee and asked that Guy street be paved, from Dorchester to Ste. Catherine street, and that permanent sidewalks, on Mackay, Seymour and MacGregor streets, be constructed and charged to the appropriation of \$22,000 voted for the paving of Ste. Catherine street, from Fort street to the western limits of the City.

On motion of Ald. Molson, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that a sum of \$12,400 be varied from the appropriation of \$22,000, voted for the Ste. Catherine street paving, from Fort street to the western limits of the City, and apply said amount for the paving of Guy street with Bermudez Asphalt and scoria blocks, from Dorchester to Ste. Catherine street.

3.—On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that a sum of \$2,000 be varied from appropriation of \$22,000, voted for the Ste. Catherine street paving, from Fort street to the western City limits, and apply said amount to paying the City's share for the construction of permanent sidewalks in the hereunder mentioned streets, in accordance with articles 453 and 456 of the City charter,

payable par les propriétaires intéressés et moitié par la Ville.

<i>Localité</i>	<i>Coût.</i>
Rue Mackay, côté Ouest, entre Ste-Catherine et Dorchester	\$2,100
Ave Seymour, côté Est, entre Dorchester et Tup- per	1,725
Rue MacGregor, Nos. 33 et 35.	175
Total.	\$4,000
Quote-part des propriétaires.	\$2,000
Quote-part de la Ville.	2,000
	\$4,000

(M. l'échevin Giroux dissident).

4.—Sur proposition de M. l'échevin O'Connell, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recomman-
dant d'opérer le virement d'un montant de \$5,800, du cré-
dit de \$22,000 affecté au pavage de la rue Sainte-Catherine,
à partir de la rue Du Fort jusqu'aux limites Ouest de la
Ville, et d'appliquer ledit montant à la réfection de la sur-
face du pavage de la rue Centre, côté Sud, à partir de la
rue Shearer jusqu'à la rue Laprairie, avec des blocs de
scorie.

5.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recom-
mandant d'opérer le virement d'un montant de \$1,800, du
crédit de \$22,000 affecté au pavage de la rue Sainte-Ca-
therine, à partir de la rue DuFort jusqu'aux limites Ouest
de la Ville, et d'appliquer ledit montant au réparation du
pavage de la rue Sainte-Catherine, à partir de l'avenue Pa-
pineau jusqu'à l'avenue DeLorimier.

6.—Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recomman-
dant d'opérer le virement d'un montant de \$6,026 des cré-
dits suivants:

Du crédit affecté à l'achat des pavés en pierre pour le pavage de la rue Craig, entre boulevard St- Laurent et rue St-Denis.	\$4,000
Du crédit affecté à l'achat des pavés en pierre pour le pavage de la rue Craig, entre Visitation et Ave. Papineau.	2,026
Total	\$6,026

et d'appliquer ledit montant à la quote-part de la Ville dans
la construction de trottoirs permanents dans différentes
rues.

7.—Sur proposition de M. l'échevin J.-B.-A. Martin, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recomman-
dant d'opérer le virement d'un montant de \$4,200 (quote-
part de la Ville), du crédit affecté à la construction de
trottoirs permanents sur les deux côtés de la rue St-Mar-
tin, à partir de la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Saint-
Jacques, savoir:

Rue St-Martin, côté Ouest, entre Notre-Dame et St- Jacques.	\$2,180
Rue St-Martin, côté Est, entre Notre-Dame et St- Jacques.	2,020
	\$4,200

et d'appliquer ledit montant au pavage de la rue Saint-
Jacques, à partir de la rue de la Montagne jusqu'à la rue
Dominion.

8.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à faire
à la journée le pavage de la partie de l'avenue Hôtel-de-
Ville, en face des bureaux de *La Patrie*, en blocs de scorie,
à même le crédit affecté à cette fin.

9.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire
préparer les nouveaux plans du quartier Saint-Denis à
même le crédit de \$300 affecté à cette fin et conformé-
ment à la résolution du Conseil adoptée le 14 octobre cou-
rant.

10.—Sur proposition de M. le président, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de prépa-
rer un rapport au sujet de l'expropriation de la rue Sher-
brooke, à partir de l'avenue Papineau jusqu'aux limites
Est de la Ville, y compris le coût de ladite expropriation
et les terrains à être expropriés; et, aussi au sujet de l'ex-
propriation de la rue Elisabeth, à partir de la rue Fullum

as amended; one-half payable by interested proprietors
and one-half by the City.

<i>Localité.</i>	<i>Cost.</i>
Mackay street, west side, between Ste. Catherine and Dorchester streets.	\$2,100
Seymour ave., east side, between Dorchester and Tupper streets.	1,725
MacGregor street, Nos. 33 and 35.	175
Total.	\$4,000
Proprietors' share.	\$2,000
City's share.	2,000
	\$4,000

(Ald. Giroux dissenting).

4.—On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That a report be made to Council recommend-
ing that a sum of \$5,800 be varied from appropriation of
\$22,000, voted for the Ste. Catherine street paving, from
Fort to the western City limits, and apply said amount to
paying the cost of remodelling the Center street paving,
south side, from Shearer to Laprairie street, with scoria
blocks.

5.—*Resolved:* That a report be made to Council recom-
mending to vary a sum of \$1,800 from the appropriation of
\$22,000 voted for the Ste. Catherine street paving, from
Fort street to the western City limits, and apply said
amount to repairing Ste. Catherine street paving, from
Papineau to DeLorimier avenue.

6.—On motion of Ald. Lapointe, it was

Resolved: That a report be made to Council recommend-
ing to vary a sum of \$6,026 from the following appropria-
tions:

From appropriation voted for the purchase of stone pavings for the paving of St. Lawrence boule- vard and St. Denis street.	4,000
From appropriation voted for the purchase of stone pavings for the paving of Craig street, between Visitation street and Papineau ave- nue	\$2,026
Total'	\$6,026

and apply said amount to defray cost of the City's share in
the construction of permanent sidewalks in different
streets.

7.—On motion of Ald. J. B. A. Martin, it was

Resolved: That a report be made to Council recommend-
ing that a sum of \$4,200 (City's share) be varied from the
appropriation voted for permanent sidewalks on both
sides of St. Martin street, from Notre Dame to St. James
street, to wit:

St. Martin street, west side, between Notre Dame and St. James streets.	\$2,180
St. Martin street, east side, between Notre Dame and St. James streets.	2,020
	\$4,200

and apply said amount to the paving of St. James street,
from Mountain to Dominion street.

8.—On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to have
done by day labor, the paving of the portion of City Hall
avenue, opposite the offices of *La Patrie*, with scoria
blocks, from the appropriation voted for said purpose.

9.—*Resolved:* That the City surveyor be instructed to
prepare the new plans of St. Denis ward, and charge same
to the appropriation of \$300 voted for said purpose, and in
accordance with the resolution adopted the 14th of Octo-
ber instant.

10.—On motion of the chairman, it was

Resolved: That the City surveyor be instructed to re-
port anent the expropriation of Sherbrooke street, from
Papineau avenue to the eastern City limits, including the
cost of said expropriation and the lands to be expropria-
ted; and, moreover, anent the expropriation of Elizabeth

jusqu'à environ 500 pieds vers l'Est. (MM. les échevins Giroux et O'Connell dissidents).

11.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant que le montant de \$600, déposé comme garantie par MM. Lapointe au sujet de la construction d'un égout dans l'avenue Papineau, à partir de l'avenue Mont-Royal jusqu'à la rue Gilford, lui soit remis, attendu que la Commission de la Voirie retient un montant de \$700 sur tous les estimés pour travaux exécutés par MM. Lapointe, et que le montant ainsi retenu couvre suffisamment le montant de \$600 déposé comme garantie de la construction dudit égout.

12.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant la construction d'un égout dans la rue Davidson, à partir de la rue Nolan jusqu'à une distance de 300 pieds vers le Sud.

13.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant la construction d'un égout dans le chemin de la Côte St-Paul, à partir de la rue St-Jacques jusqu'à la rue Cazalais.

14.—*Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer le budget de la Voirie pour l'exercice 1908.

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 17 octobre

Sont présents: MM. les échevins Duquette, président, Bumbray, Turner, Séguin, N. Lapointe, Labrecque.

1.—Sont soumises et lues les soumissions suivantes pour la location des étaux Nos. 29 et 30 de l'extérieur du marché St-Antoine:

J. Harrington, offrant \$2.00 par semaine.

P. Larose, conditions ordinaires.

Sur proposition de M. l'échevin N. Lapointe, il est

Résolu: Que la soumission de M. J. Harrington soit acceptée aux prix et conditions spécifiés, soit \$2.00 par semaine.

2.—Sont ouvertes les soumissions suivantes pour le blanchissage de la salle Ouest du marché Bonsecours:

A.-N. Dubrûle.	\$110
H. Gariépy.	129
Er. Bélanger.	150
L.-Z. Mathieu.	175
C.-G.-H. Chamberland.	237
Chas. Bénard.	350

Sur proposition de M. l'échevin N. Lapointe, il est

Résolu: Que la soumission de M. Dubrûle soit acceptée aux prix et conditions spécifiés, soit \$110.

3.—Sur proposition de M. l'échevin Labrecque, il est

Résolu: De présenter un rapport au Conseil pour demander l'autorisation d'opérer les virements suivants: prendre \$10 aux réparations générales du marché St-Antoine et les appliquer au contingent du marché St-Jacques; \$10 aux réparations générales du marché Saint-Laurent et les appliquer au contingent du marché Saint-Laurent.

4.—Soumis et lu un rapport de M. L.-R. Montbriant, architecte, déclarant que les abris érigés sur les plates-formes de la Place LeRoyeur sont complètement terminés et que les travaux ont été exécutés conformément aux plans et devis préparés à cet effet.

Sur proposition de M. l'échevin Labrecque, il est

Résolu: Que les travaux en question soient acceptés et que la balance de compte due à chacun des entrepreneurs leur soit payée et que les dépôts suivants soient remboursés:

T. Paquin.	\$638.00
Canada Roofing Co.	120.00
J. Vézina.	200.00
T. Péladeau.	95.74
Jos. Laurier.	245.00

Ajournement.

A. LEBLANC,
Secrétaire.

street, from Fallum street to about 500 feet eastwards. (Ald. Giroux and O'Connell dissenting).

11.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending that the sum of \$600 deposited by Mr. M. Lapointe, in connection with the construction of a sewer in Papineau avenue, from Mount-Royal avenue to Gilford street, be refunded him, as the Road Committee is retaining a sum of \$700 on all estimates for work done by Mr. M. Lapointe, and that the sum thus retained covers sufficiently the amount of \$600 deposited as guarantee for the construction of said sewer.

12.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending the construction of a sewer in Davidson street, from Nolan street to a distance 300 feet southwards.

13.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending the construction of a sewer in Côte St. Paul road, from St. James to Cazalais street.

14.—*Resolved*: That the City surveyor be instructed to prepare the budget of the Road department for the year 1908.

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary.

MARKET COMMITTEE

Report of meeting held the 17th of October.

Present: Ald. Duquette, chairman, Bumbray, Turner, Séguin, N. Lapointe and Labrecque.

1.—Submitted and read the following tenders for the leasing of stalls Nos. 29 and 30 outside of St. Antoine market.

J. Harrington offering \$2 per week.

P. Larose offering the usual conditions.

On motion of Ald. N. Lapointe, it was

Resolved: That Mr. J. Harrington's tender be accepted at the price and conditions specified, to wit \$2 per week.

2.—The following tenders for the whitewashing to be done to the western hall of the Bonsecours market were then opened, to wit:

A. N. Dubrûle.	\$110
H. Gariépy.	129
Er. Bélanger.	150
L. Z. Mathieu.	175
C. G. H. Chamberland.	237
Chas. Bénard.	350

On motion of Ald. N. Lapointe, it was

Resolved: That Mr. Dubrûle's tender at the prices and conditions specified, to wit \$110 be accepted.

3.—On motion of Ald. Labrecque, it was

Resolved: That a report be made to Council asking authority to vary the following sums from the Committee's appropriations: take \$10 from general repairs to St. Antoine market and apply said sum to St. James market contingent; take \$10 from general repairs of St. Lawrence market and apply said sum to St. Lawrence market contingent.

4.—Submitted and read a report from Mr. L. R. Montbriant, architect, stating that the shelters erected over the platforms of Place LeRoyeur, are completed, and that the work has been done in conformity with plans and specifications prepared to that effect.

On motion of Ald. Labrecque, it was

Resolved: That the work in question be accepted, and that the balance of account, due to each of the contractors, be paid them, and that the following deposits be reimbursed:

T. Paquin.	\$638.00
Canada Roofing Co.	120.00
J. Vézina.	200.00
T. Péladeau.	95.74
Jos. Laurier.	245.00

Adjourned.

A. LEBLANC,
Secretary.

COMMISSION DE L'HOTEL DE VILLE

Compte rendu de l'assemblée du 18 octobre

Sont présents: MM. les échevins Labrecque, président, Giroux, Lévy, J.-B.-A. Martin et Ward.

Le procès-verbal de la dernière réunion de cette Commission (16 octobre) est amendé par l'explication que les mots " *et que, jusqu'à ce que M. Montbriand ait produit son rapport à cette Commission, aucunes nouvelles réparations ne soient commencées au toit de l'hôtel de ville*" n'empêchent pas les ouvriers employés aux réparations de la couverture de l'hôtel de ville de continuer les réparations en train, c'est-à-dire de couvrir les parties de la toiture qu'ils ont découvertes.

1.—Soumise et lue l'expertise demandée à M. L.-R. Montbriand, à la dernière séance de cette Commission, sur les réparations de la couverture de l'hôtel de ville.

Après une longue discussion,

M. l'échevin Giroux

Propose: Que soient continuées comme elles ont été commencées et comme elle se sont poursuivies jusqu'à présent les réparations à la toiture de l'hôtel de ville, en tant que les fonds à la disposition de cette Commission le permettront et sous la surveillance de M. L. R. Montbriand, architecte.

M. l'échevin Lévy propose en

Amendement: Que M. L. R. Montbriand soit prié de fournir à cette Commission des devis (spécifications) et estimés des réparations restant à être exécutées à la toiture de l'hôtel de ville; d'indiquer aussi le mode le plus pratique de continuer et de terminer ces réparations, et que les travaux au toit de l'hôtel de ville soient suspendus jusqu'à ce que M. Montbriand ait fait rapport.

Ledit amendement étant mis aux voix, la Commission se partage:

Pour: Ward et Lévy—2.

Contre: Giroux, Martin et Labrecque—3.

Ledit amendement est ainsi négatif; et la proposition principale étant mise aux voix, elle est affirmative. (M. l'échevin Lévy dissident).

Adjournement.

L. de MONTIGNY,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLEE SPECIALE DU 18 OCTOBRE

ORDRE DU JOUR

REGLEMENTS

1. 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* bonnes mœurs. (Lapointe, L. A.)
2. 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour permettre à la Cie du Chemin de fer des Comtés du Sud de pénétrer dans la Ville. (Martin, J.-B.-A.)
3. 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* construction des édifices sur la rue Dorchester et autres rues. (Yates.)
4. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).
5. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* fonds de retraite pour les employés municipaux. (Gadbois.)
6. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 50. (Larivière.)
7. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 340. (Larivière.)
8. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à la Cie des tramways d'établir un transbordeur de charbon. (Larivière.)

CITY HALL COMMITTEE

Report of meeting held the 18th of October.

Present: Ald. Labrecque, chairman, Giroux, Lévy, J. B. A. Martin and Ward.

The minutes of last meeting (October the 16th), were amended by explaining that the words: "*and that, until Mr. Montbriand has filed his report with the Committee no new repairs shall be proceeded with*" do not mean that the men employed for the repairing of the City Hall roof shall cease from proceeding with the repairs which are being made; that is to say to cover portions of the roof which have been uncovered.

1.—Submitted and read the report, asked from Mr. R. Montbriand, at the last meeting of this Committee, *re* the repairs to the City Hall roof.

After a lengthy discussion,

Ald. Giroux

Moved: That the repairs to the City Hall roof be continued as they have been going on up to this date; as long as funds at this Committee's disposal are available. The work to be under the supervision of Mr. L. R. Montbriand, architect.

Ald. Lévy moved in

Amendment: That Mr. R. Montbriand, architect, be instructed to supply this Committee with specifications and estimates of the repairs remaining to be made to the City Hall roof; to show the most practical mode of carrying on and completing said repairs, and that the work to the roof be suspended until Mr. R. Montbriand has made a report thereon.

The said amendment being put, the Committee divided:

Yeas: Ward and Lévy—2.

Nays: Giroux, Martin and Labrecque—3.

The said amendment was thus lost; the main motion being put, it was carried. (Ald. Lévy dissenting).

Adjourned.

L. de MONTIGNY,
Secretary.

CITY COUNCIL

SPECIAL MEETING OF THE 18th OF OCTOBER

ORDER OF THE DAY.

BY-LAWS

1. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* good morals. (Lapointe, L. A.)
2. 2nd and 3rd reading of a by-law to allow Southern Counties Railway to enter the City. (J. B. A. Martin.)
3. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Dorchester street and on other streets. (Yates.)
4. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).
5. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* pension fund for civic employes. (Gadbois.)
6. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 50. (Larivière.)
7. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 340. (Larivière.)
8. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the M. S. B. Co. to erect a coal conveyer. (Larivière.)

MOTIONS

9. *Gadbois*.—Pour une règle du Conseil *re* droit de demander que l'étude des rapports qui sont présentés soit différée.
10. *Dagenais*.—Pour amender le règlement No 268.

REGLEMENTS

11. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement concernant les édifices sur le Parc Crémazie. (Houlé).
12. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement concernant les édifices sur la rue du Palais. (Houlé).

MOTIONS

13. *Dagenais*.—Pour amender le règlement No. 318.
14. *Nault*. Pour qu'aucun privilège exclusif ne soit accordé pour la fourniture de l'électricité
15. *Martin, M.*—Pour fixer les heures de travail et les salaires des manœuvres.
16. *Martin, M.*—Pour fixer les heures de travail et les salaires des charretiers.

CAHIER DE CHARGES

17. Cahier de charges pour la fourniture du gaz

MOTION

18. *Martin, M.*—Pour amender la règle No. 122.

REGLEMENTS

19. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour permettre à la Cie des Tramways de construire un tunnel sous la rue Notre-Dame. (N. Lapointe).
20. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour amender le règlement No. 240. (Leclaire).

RAPPORTS

21. *Voirie*.—Au sujet du changement des lignes homologuées des rues Champlain et autres.
22. *Incendies et Eclairage*.—Soumettant un cahier de charges pour l'éclairage à l'électricité.

MOTIONS

23. *Lévy*.—Pour amender les règlements Nos. 296 et autres.
24. *Gadbois*.—*Re* forces hydrauliques dans un certain rayon
25. *Gadbois*.—*Re* conduits souterrains.
26. *Proulx*.—Pour régler la construction des édifices sur l'avenue Esplanade et sur d'autres rues.
27. *Labrecque*.—Pour amender le règlement No. 308.
28. *Proulx*.—Pour amender le règlement No. 30 concernant le pain.
29. *Nault*.—Pour amender le règlement No 266 *re* perception de la taxe de l'eau.

REGLEMENT

30. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 34. (Yates).

MOTION

31. *Lapointe, L.-A.*—Pour un règlement *re* taxes et pour abroger certains règlements.

RAPPORT

32. *Voirie*.—Pour effacer les lignes homologuées des rues De Fleurimont et Comte.

MOTIONS

33. *Labrecque*.—Pour amender les règles du Conseil 86 et 122.
34. *Payette*.—Pour un règlement à l'effet de contracter certains emprunts.

RAPPORT

35. *Hôtel de Ville*.—Pour publier les projets de règlements dans la *Gazette Municipale*.

MOTIONS

36. *Lévesque*.—Pour abroger la résolution *re* emprunt.
37. *Lavallée*.—Pour annexer Notre-Dame de Grâce.

MOTIONS

9. *Gadbois*.—For a rule of Council *re* right to call "Next Meeting."
10. *Dagenais*.—To amend by-law No. 268.

BY-LAWS

11. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Crémazie Park. (Houlé.)
12. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Palais street. (Houlé.)

MOTIONS

13. *Dagenais*.—To amend by-law No. 318.
14. *Nault*.—That no exclusive contract be granted for electricity.
15. *Martin, M.*—To fix working hours and wages of laborers
16. *Martin, M.*—To fix working hours and wages of carters.

SPECIFICATION

17. Specification for the supply of gas.

MOTION

18. *Martin, M.*—To amend rule No. 122.

BY-LAWS

19. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow M. S. Ry. Co. to construct a tunnel under Notre Dame Street. (Lapointe, N.)
20. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 240. (Leclaire).

REPORTS

21. *Road*.—Anent the alteration of homologated lines of Champlain and other streets.
22. *Fire and Light*.—Submitting specification for electric lighting.

MOTIONS

23. *Lévy*.—To amend by-law No. 296 *et al.*
24. *Gadbois*.—*Re* water powers within certain radius.
25. *Gadbois*.—*Re* underground conduits.
26. *Proulx*.—To regulate buildings on Esplanade avenue and other streets.
27. *Labrecque*.—To amend by-law No. 308.
28. *Proulx*.—To amend by-law No. 30 concerning bread.
29. *Nault*.—To amend by-law No. 266 *re* collection of the water rates.

BY-LAW

30. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 34. (Yates).

MOTION

31. *Lapointe, L. A.*—For a by-law *re* taxes and to repeal certain by-laws.

REPORT

32. *Road*.—To erase homologated lines of DeFleurimont and Comte streets.

MOTIONS

33. *Labrecque*.—To amend rules of Council 86 and 122.
34. *Payette*.—For a by-law to effect certain loans.

REPORT

35. *City Hall*.—To publish draft by laws in *Municipal Gazette*.

MOTIONS

36. *Lévesque*.—To repeal resolution *re* loan.
37. *Lavallée*.—To annex N. D. de Grâce.

REGLEMENT

38. 3ème lecture d'un règlement à l'effet d'annexer Notre-Dame des-Neiges. (Lavallée).

RAPPORTS

39. *Voirie*.—Pour permettre à la Cie. des Tramways de Montréal d'exploiter une ligne sur la route du Terminal.
40. *Hygiène et Statistiques*.—Pour protester la Montreal Water & Power Co.

MOTION

41. *Larivière*.—Pour amender le règlement No. 210 *re* Cie des Tramways.

REGLEMENTS

42. 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet d'empêcher que les voitures lourdes ne circulent dans certaines rues. (Lévy).
43. 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 333 *re* paix publique. (Proulx).

RAPPORT

44. *Voirie*.—Pour donner un avis à la Cie "Dominion Transport" de démolir un certain bâtiment.

MOTIONS

45. *Lévesque*.—Pour demander des soumissions pour la fourniture du gaz et de l'électricité.
46. *Gadbois*.—Pour amender la section 34 du règlement No. 270 concernant la voirie.
47. *Nault*.—Pour amender le règlement No. 210 *re* Cie des Tramways.

REGLEMENTS

48. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à J. Coristine de poser un tuyau à travers la rue St-Nicolas. (White).
49. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à J.-H. Nault de fournir la lumière, le calorique et la force motrice. (Lapointe, L.-A.)
50. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à G. DeSerres de fournir la lumière et la force motrice. (Lapointe, L.-A.)
51. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 296. (Duquette).
52. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* bibliothèque publique. (Mercier).
53. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement codifiant les règlements concernant l'hygiène. (Dagenais).
54. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 33. (Guay).
55. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* passerelle au-dessus de la ruelle Fortification. (Larivière).
56. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* route de tramway sur la rue Rachel. (Larivière).
57. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* bibliothèque technique. (Lévy).
58. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* musiciens ambulants. (Molson).

MOTIONS

59. *O'Connell*.—Pour amender le règlement No. 340 *re* explosifs.
60. *Martin, J.-B.-A.*—Pour abroger une résolution *re* Chemin de fer des Comtés du Sud.
61. *White*.—Pour permettre à la compagnie dite "Pintsch Compressing Co." de poser des tuyaux.
62. *Martin, M.*—Au sujet de l'établissement d'un incinérateur sur l'île Ronde.

REGLEMENT

63. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement permettant aux compagnies de tramways de transporter des marchandises. (White).

MOTIONS

64. *Payette*.—Pour amender règlement *re* compagnies d'assurance.

BY-LAW.

38. 3rd reading of a by-law to annex Notre-Dame des Neiges. (Lavallée).

REPORTS

39. *Road*.—To allow M. S. Ry Co. to operate a line on Terminal route.
40. *Hygiene and Statistics*.—To protest Montreal Water & Power Co.

MOTION

41. *Larivière*.—To amend by-law No. 210 *re* M. S. Ry Co.

BY-LAWS

42. 2nd and 3rd reading of a by-law to prohibit heavy traffic in certain streets. (Levy).
43. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 333 *re* public peace. (Proulx).

REPORT

44. *Road*.—To notify Dominion Transport Co. to demolish certain building.

MOTIONS

45. *Lévesque*.—To call for tenders for the supply of gas and electricity.
46. *Gadbois*.—To amend section 34 of by-law No. 270 concerning streets, etc.
47. *Nault*.—To amend by-law No. 210 *re* M. S. Ry Co.

BY-LAWS

48. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow J. Coristine to lay a pipe across St. Nicholas street. (White).
49. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow J. H. Nault to supply light, heat and power. (Lapointe, L. A.)
50. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow G. DeSerres to supply light, heat and power. (Lapointe, L. A.)
51. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 296. (Duquette).
52. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* public library. (Mercier).
53. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to codify the by laws concerning health. (Dagenais).
54. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 33. (Guay).
55. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* arcade over Fortification lane. (Larivière).
56. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* Rachel street car route. (Larivière).
57. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* technical library. (Levy).
58. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to regulate itinerant musicians. (Molson).

MOTIONS

59. *O'Connell*.—To amend by-law No. 340 *re* explosives.
60. *Martin, J. B. A.*—To repeal resolution *re* Southern Counties Railway.
61. *White*.—To allow Pintsch Compressing Co. to lay pipes.
62. *Martin, M.*—Anent erection of an incinerator on Ile Ronde.

BY-LAW

63. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow tramway companies to convey freight. (White).

MOTIONS

64. *Payette*.—To amend by-laws *re* insurance Companies.

65. *Lapointe, N.*—Pour amender le règlement No 270 *re* Voirie.
 66. *Nault.*—Pour amender le règlement No. 197 *re* fumier et ordures ménagères.
 67. *Yates.*—Pour abroger le vote sur la deuxième lecture du règlement annexant Notre-Dame-des-Neiges.

RAPPORTS

68. *Finances et Hôtel de Ville.*—Pour un crédit de \$1000.
 69. *Voirie.*—Pour changer le nom de la rue Saint-Alphonse ainsi que le nom de la ruelle Saint-Pierre.
 70. *Voirie.*—Pour annuler le contrat passé avec MM. Latreille & Frère.
 71. *Police.*—Pour augmenter le traitement du quartier-maître Holland.
 72. *Police.*—Soumettant réponses à certaines questions posées par l'échevin Mercier.
 73. *Voirie.*—Pour opérer le virement d'une somme de \$2500 pour paver la rue De Lévis.
 74. *Voirie.*—Pour opérer le virement d'une somme de \$1100 pour niveler la rue Saint-Léon.
 75. *Incinération.*—Pour acheter un certain terrain sur la rue Fullum.

MOTIONS

76. *Molson.*—Pour changer le nom de la rue Bertrand en celui de Gain.
 77. *Laviolette.*—Pour changer le nom de la rue Bertrand en celui de Cartier.
 78. *Ward.*—Pour acquérir l'exploitation de la Cie "M. W. & P. Co."
 79. *Martin, M.*—Pour amender le règlement No. 299 *re* pain.
 80. *Ward.*—Pour reconsidérer le vote sur la motion faite par l'échevin Sadler, à l'effet d'amender le projet de règlement *re* réduction du prix de l'eau.
 81. *Robinson.*—Pour nommer une commission spéciale pour s'enquérir de certaines accusations contre l'administration de la commission de la Voirie.

L. O. DAVID,
Greffier de la Ville.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 18 octobre

Son Honneur le Maire H. A. Ekers occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Payette, Larivière, Yates, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L. A. Lapointe, La-Stearns, Lévy, Leclair, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, La-violette, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houllé, Guay, David, Roy et Molson.

REQUETES, ETC.

1.—De la "Montreal Street Ry Co.", offrant de transporter des marchandises à certaines conditions.

Déposée sur le bureau.

2.—De contribuables de la rue Concorde, s'opposant à la construction d'une écurie sur ladite rue.

Renvoyée à la Commission des Incendies et de l'Éclairage.

3.—Protêt de M. Aldéric Ouimet contre certains membres de la Commission de la Voirie.

Déposé sur le bureau.

4.—De la "International Order of Good Templars," au sujet de la vente de boissons, le dimanche.

Renvoyée à la Commission de Police.

5.—(1) De M. Joseph Proulx, demandant la permission d'ériger une forge; (2) de la American Auto Engine Co., pour l'érection d'une machine et d'une chaudière à vapeur.

Renvoyées à la Commission des Incendies et de l'Éclairage.

65. *Lapointe, N.*—To amend by-law No 270 *re* roads.

66. *Nault.*—To amend by-law No. 197 *re* manure and house offal.

67. *Yates.*—To repeal vote on second reading of by-law to annex Notre Dame des Neiges.

REPORTS

68. *Finance and City Hall.*—For an appropriation of \$1000.
 69. *Road.*—To change name of St. Alphonse street and St. Peters lane.
 70. *Road.*—To annul contract of Messrs. Latreille & Frère.
 71. *Police.*—To increase salary of Quartermaster Holland.
 72. *Police.*—Submitting replies to certain questions put by Ald. Mercier.
 73. *Road.*—To vary \$2500 to pave DeLévis street.
 74. *Road.*—To vary \$1100 to grade St. Léon street.
 75. *Incineration.*—To purchase a certain piece of land on Fullum street.

MOTIONS

76. *Molson.*—To change name of Bertrand street to Gain.
 77. *Laviolette.*—To change name of Bertrand street to Cartier.
 78. *Ward.*—To acquire M. W. & P. Co.
 79. *Martin, M.*—To amend by-law No. 299 *re* bread.
 80. *Ward.*—To reconsider vote on motion made by Ald. Sadler to amend proposed by-law *re* reduction of water rates.
 81. *Robinson.*—To appoint a special committee to investigate certain charges against administration of Road Committee.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY COUNCIL

Report of special meeting held the 18th of Oct.

Hs Worship the Mayor H. A. Ekers, Esq., in the chair.
 Present: Aldermen Payette, Larivière, Yates, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L. A. Lapointe, Stearns, Lévy, Leclair, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houllé, Guay, David, Roy and Molson.

PETITIONS, ETC.

1.—From Montreal Street Ry., offering to carry freight on certain conditions.

Laid on the table.

2.—From ratepayers on Concord street, against the erection of a stable on said street.

Referred to Fire and Light Committee.

3.—Protest by Alderic Ouimet *re* certain members of the Road Committee.

Laid on the table.

4.—From International order of Good Templars, anent sale of liquor on Sunday.

Referred to Police Committee.

5.—From (1) Joseph Proulx, for leave to erect a forge; (2) American Auto Engine Co., for leave to erect engine and boiler.

Referred to Fire and Light Committee.

RAPPORTS

6.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet de permettre à la "George Hall Coal Co." d'ériger des sôutes à charbon en face du bassin Wellington.

7.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet de permettre à M. E. Blanchard d'ouvrir une cour pour y vendre du bois, du foin, etc.

8.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet de permettre à M. L.-B. Tooke et à M. C.-B. Giguère d'ériger des machines et des chaudières à vapeur.

9.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet de permettre à MM. Foisy, Larose & Roy d'ériger un moteur électrique.

Sur proposition de M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

10.—De la Commission des Marchés, à l'effet d'opérer le virement de certains item de ses crédits.

Sur proposition de M. l'échevin DUQUETTE, appuyé par M. l'échevin SEGUIN, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

11.—De la Commission de l'Hôtel de Ville, à l'effet de louer la salle municipale de Ste-Cunégonde à MM. M. Neuville et P. Théorêt, pour y donner des représentations de vues animées.

Sur proposition de M. l'échevin LABRECQUE, appuyé par M. l'échevin GIROUX, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

12.—De la Commission de l'Hôtel de Ville, à l'effet d'agrandir les bureaux des Évaluateurs.

Question différée à la demande de M. l'échevin Dagenais.

ORDRE DU JOUR

13.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 2ième et 3ième lectures un règlement permettant au chemin de fer des Comtés du Sud de pénétrer dans la Ville,

Sur proposition de M. l'échevin J.-B.-A. MARTIN, appuyé par M. l'échevin PAYETTE, il est

Résolu: De différer l'étude dudit règlement qui conservera, cependant, son rang sur l'ordre du jour.

14.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission de la Voirie, à l'effet de permettre à la "Montreal Street Ry Co." d'exploiter un nouveau circuit sur la ligne du Terminal,

M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin N. LAPOINTE,

Propose: Que ledit rapport soit adopté.

M. l'échevin LECLAIRE, appuyé par M. l'échevin MAJOR, propose en

Amendement: Que la ligne actuelle de la rue Rachel soit maintenue, et que, ainsi amendé, ledit rapport soit adopté.

Et un débat s'engageant,

M. l'échevin SADLER, appuyé par M. l'échevin ROBINSON, propose en

Sous-amendement: Que le rapport de la Commission de la Voirie soit amendé en y ajoutant les mots suivants: "Toutes les rues comprises dans ce nouveau circuit, non indiquées dans la cédule des circuits décrits dans les règlements, seront pavées aux frais de la "Montreal Street Ry Co." soit en blocs de granit ou de scorie entre la voie, l'entrevoie et 18 pouces en dehors de la voie."

Et un nouveau débat s'engageant,

M. l'échevin Houlé soulève un point d'ordre, alléguant que le rapport de la Commission de la Voirie ne peut être pris en considération, attendu que la Ville n'a pas le droit d'ordonner à la "Montreal Street Ry Co." d'exploiter un circuit sur la ligne appartenant à la "Montreal Terminal Ry Co." sans l'autorisation de cette dernière.

Son Honneur le Maire décide que le point d'ordre soulevé par M. l'échevin Houlé est bien fondé, et il est en conséquence

Résolu: De renvoyer à la Commission de la Voirie le rapport et les propositions s'y rattachant.

15.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission de l'Incineration à l'effet d'acheter un certain terrain sur la rue Fullum,

M. l'échevin MAJOR, appuyé par M. l'échevin DAVID,

REPORTS.

6.—From Fire and Light Committee, to allow the George Hall Coal Co., to erect coal shutes in front of Wellington basin.

7.—From Fire and Light Committee, to allow E. Blanchard to open yard for sale of wood, hay, etc.

8.—From Fire and Light Committee, to allow L. B. Tooke, and C. B. Giguère, to erect steam engines and boilers.

9.—From Fire and Light Committee, to allow Messrs. Foisy, Larose & Roy, to erect an electric motor.

On motion of Ald. YATES, seconded by Ald. ROBIL-LARD, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

10.—From Market Committee, to vary certain items of their appropriations.

On motion of Ald. DUQUETTE, seconded by Ald. SE-GUIN, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

11.—City Hall Committee, to rent hall in municipal building of Ste. Cunégonde to Messrs. M. Neville and P. Théorêt to give moving picture entertainments.

On motion of Ald. LABRECQUE, seconded by Ald. GI-ROUX, it was,

Resolved: That said report be received and adopted.

12.—From City Hall Committee, to give more room to the Assessors department.

Consideration deferred at the request of Ald. Dagenais.

ORDER OF THE DAY.

13.—The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law to allow Southern Counties Ry. to enter City,

On motion of Ald. J. B. A. MARTIN, seconded by Ald. PAYETTE, it was

Resolved: That consideration of said by-law be postponed, the same nevertheless to retain its rank on the order of the day.

14.—The order of the day being read to consider a report from the Road Committee to allow Montreal Street Ry Co. to operate a new line on route of Montreal Terminal Ry,

Ald. LARIVIERE moved, seconded by Ald. N. LAPOIN-TE,

"That said report be adopted."

Moved in amendment by Ald. LECLAIRE, seconded by Ald. MAJOR,

"That the present line on Rachel street be maintained, and that so amended the report be adopted."

And a debate arising,

Moved in sub-amendment by Ald. SADLER, seconded by Ald. ROBINSON,

"That the report of the Road Committee be amended by adding thereto the following words: "Any streets mentioned in this new route not included in the schedule of routes described in the by-laws, shall be paved at the expense of the Montreal Street Ry. Co. either in granite or scoria blacks, between the tracks, the devil strip and 18 inches on each side."

And a further debate arising,

Ald. Houlé raised a point of order contending that the report of the Road Committee could not be considered inasmuch as the City had no right to order the Montreal Street Ry to operate a route on the line owned by the Montreal Terminal Ry, without the latter's authorization.

His Worship the Mayor ruled that the point of order raised by Ald. Houlé was well founded.

And it was accordingly

Resolved: That the report of the Road Committee, and the motions made in connection thereto, be referred to the Road Committee.

15.—The order of the day being read to consider a report from the Incineration Committee, to purchase a certain piece of land on Fullum street,

Ald. MAJOR moved, seconded by Ald. DAVID,

Propose: Que ledit rapport soit adopté.

Le Conseil se partage sur ladite proposition:

Pour: Duquette, Major, Labrecque, Turner, Lavallée, Leclaire, N. Lapointe, O'Connell, Lévesque, Houlé, David et Roy—12.

Contre: Larivière, Dagenais, Bumbray, Lévy, J.-B.-A. Martin Nault, Séguin, M. Martin et Marin—9.

Ladite proposition est ainsi affirmative, et il est

Résolu: En conséquence.

Son Honneur le Maire quitte la salle du Conseil et est remplacé au fauteuil de la présidence par M. l'échevin Dagenais.

16.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération les rapports de la Commission de la Voirie.

(1) A l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$2,500 pour paver la rue DeLévis, et

(2) A l'effet d'opérer le virement de \$1,100 pour le pavage de la rue Saint-Léon,

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE, il est

Résolu: De renvoyer de nouveau lesdits rapports à la Commission de la Voirie.

17.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération

(1) Le cahier des charges pour la fourniture du gaz, et

(2) Les avis de motions de M. l'échevin Lévesque à l'effet de demander des soumissions pour la fourniture du gaz et de l'électricité, il est

Ordonné: De biffer cet item de l'ordre du jour

Sur proposition de M. l'échevin J.-B.-A. MARTIN, appuyé par M. l'échevin HOULE.

Le Conseil s'ajourne à lundi, le 21 du courant, à 3 heures, pour continuer le présent ordre du jour.

L.-O. DAVID,

Greffier de la Ville.

JULES CREPEAU,

Assistant-greffier de la Ville.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée ajournée du 21 octobre

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Molson, O'Connell et J.-B.-A. Martin.

1.—M. Paquette, président de la Commission scolaire de Saint-Denis de Montréal, se présente devant la Commission à l'appui de la demande de ladite Commission scolaire à l'effet d'effacer la ligne homologuée de la rue Resther, à l'angle de l'avenue Laurier.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport et plan.

2.—Soumise et lue une lettre de M. F. H. Norman, demandant certaines améliorations sur la rue Stanley.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

3.—*Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire rapport sur le déplacement d'un poteau situé à l'angle Sud-est des rues Sainte-Catherine et Cadieux.

4.—Soumise et lue une lettre de M. J.-O. Déziel offrant de déposer le montant nécessaire pour la confection d'un trottoir permanent à l'angle Nord-est de la rue Garnier et du Parc La Fontaine, en face de sa propriété.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'accepter l'offre, faite par M. J.-O. Déziel, de déposer un montant de \$370 pour la confection d'un trottoir permanent en face de sa propriété, à l'angle Nord-est de la rue Garnier et du Parc La Fontaine, pourvu que la Ville paye la moitié du coût desdits travaux, conformément aux articles 453 et 456 de la charte de la Ville telle qu'amendée.

5.—*Résolu*: Que le secrétaire soit prié de demander à M. L. Dubois à quel prix il vendrait sa machine pour le nettoyage des égouts.

Ajournement.

RAOUL BOLTE,

Secrétaire.

That said report be adopted.

The Council divided:

Yeas: Duquette, Major, Labrecque, Turner, Lavallée, Leclaire, N. Lapointe, O'Connell, Lévesque, Houlé, David and Roy—12.

Nays: Larivière, Dagenais, Bumbray, Lévy, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin and Marin—9.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

His Worship the Mayor then left the Council chamber and was replaced in the chair by Ald. Dagenais.

16.—The order of the day being read to consider reports from the Road Committee, (1) to vary \$2,500 to pave de Lévis street, and (2) to vary \$1,100 to grade St. Léon street.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. LECLAIRE, it was

Resolved: That the same be referred back to the Road Committee.

17.—The order of the day being read to consider,

(1) Specifications for the supply of gas, and

(2) Notices of motion by Ald. Lévesque, to call tenders for the supply of gas and electricity.

It was

Ordered: That the same be struck from the order of the day.

On motion of Ald. J. B. A. MARTIN, seconded by Ald. HOULE,

The Council adjourned until Monday the 21st instant at 3 o'clock, to continue the present order of the day.

L O. DAVID,

City Clerk.

JULES CREPEAU,

Asst. City Clerk.

ROAD COMMITTEE

Report of adjourned meeting held the 21st of Oct.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Molson, O'Connell and J. B. A. Martin.

1.—Mr. Paquette, chairman of the School Board of St. Denis of Montreal, appeared before the Committee, in support of a petition of said School board, asking that the homologated line of Resther street, corner of Laurier avenue, be erased.

Referred to the City surveyor for report and plan.

2.—Submitted and read a letter from Mr. F. H. Norman, asking that certain improvements be made on Stanley street.

Referred to the City surveyor.

3.—*Resolved*: That the City surveyor be instructed to report on the displacing of a pole South-east corner of Ste-Catherine and Cadieux streets.

4.—Submitted and read a letter from Mr. J. O. Déziel, offering to deposit the necessary amount for the construction of a permanent sidewalk, North-east corner of Garnier street and La Fontaine Park, in front of his property.

Resolved: That a report be made to Council recommending that said offer made by Mr. J. O. Déziel to deposit a sum of \$370 for the construction of a permanent sidewalk, in front of his property, North-east corner of Garnier street and La Fontaine Park, be accepted, provided the City shall pay one-half of the cost of said work, in accordance with articles 453 and 456 of the City Charter, as amended.

5.—*Resolved*: That the secretary be instructed to ask Mr. L. Dubois at what price he would sell a machine he owns for the cleaning of sewers.

Adjourned.

RAOUL BOLTE,

Secretary.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale ajournée du 21 oct.

Son Honneur le maire H.-A. Ekers occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L.-A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy et Molson.

ORDRE DU JOUR.

1.—Étant lu l'ordre du jour pour adopter en 2ième et 3ième lectures un règlement *re* construction des édifices sur la rue Dorchester et autres rues,

Le Conseil étudie ledit règlement en 2ième lecture ; et les sections 1, 2 et 3 étant lues, elles sont agréées.

La section 4 étant lue,

M. l'échevin ROBINSON, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE,

Propose: Que le paragraphe "F" soit biffé.

M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin M. MARTIN, propose en

Amendement: De biffer entièrement la section 4.

M. l'échevin Lavallée allègue que ledit amendement est hors d'ordre, étant superflu puisque MM. les échevins Lapointe et Martin, le proposeur et le second, peuvent voter contre l'adoption de ladite section.

Le président de l'assemblée décide que ledit point d'ordre est fondé, et déclare ledit amendement hors d'ordre.

La question d'approbation de ladite section étant posée, le Conseil se partage:

Pour: Payette, Proulx, Yates, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Sadler, Lavallée, Stearns, Leclair, N. Lapointe, Mercier, J.-B.-A. Martin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy et Molson—21.

Contre: Clearihue, Turner, Bumbray, Gallery, L.-A. Lapointe, Giroux, O'Connell, Gadbois, Robinson, Ward, Nault, Séguin, M. Martin et Marin—14.

Ladite section est aussi approuvée, et il est

Résolu: En conséquence.

Le paragraphe "A" étant lu, le président de l'assemblée pose la question:

"Ledit paragraphe est-il agréé?"

Le Conseil se partage:

Pour: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Sadler, Lavallée, Stearns, Leclair, N. Lapointe, Mercier, Séguin, Houlé, Guay, David et Molson—20.

Contre: Clearihue, Turner, Bumbray, Gallery, L.-A. Lapointe, Giroux, O'Connell, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, M. Martin, Marin, Lévesque et Roy—16.

Ledit paragraphe est ainsi négativé.

M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE,

Propose: Que le vote qui vient d'être donné soit annulé et que ledit paragraphe "A" soit agréé tel qu'imprimé.

Le Conseil se partage sur cette proposition:

Pour: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Sadler, Lavallée, Stearns, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Mercier, White, Séguin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy et Molson—24.

Contre: Clearihue, Turner, Bumbray, Gallery, L.-A. Lapointe, Giroux, O'Connell, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, M. Martin et Marin—14.

Ladite proposition est ainsi affirmative, et il est

Résolu: En conséquence.

M. l'échevin NAULT, appuyé par M. l'échevin M. MARTIN,

Propose: Que ledit projet de règlement soit renvoyé au Département en Loi afin de savoir si le Conseil peut légalement l'adopter sans encourir des dommages.

CITY COUNCIL

Report of adjourned special meeting held the 21st Oct.

His Worship the Mayor H. A. Ekers, Esq., in the chair.

Present: Aldermen Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L. A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy and Molson.

ORDER OF THE DAY.

1.—The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Dorchester and other streets,

The Council proceeded to consider said by-law in second reading and

Sections 1, 2 and 3 being read, the same were agreed to. Section 4 being read,

Ald. ROBINSON moved, seconded by Ald. CLEARIHUE, "That paragraph "F" be struck."

Moved in amendment by Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. M. MARTIN,

"That section 4 be struck in its entirety."

Ald. Lavallée contended that said amendment was out of order, being superfluous inasmuch as Ald. Lapointe and Martin, the mover and seconder, could vote against the adoption of said section.

The presiding member decided that said point of order was well taken and ruled said amendment out of order.

The question of concurrence being put on said section, the Council divided:

Yeas: Payette, Proulx, Yates, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Sadler, Lavallée, Stearns, Leclair, N. Lapointe, Mercier, J. B. A. Martin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy and Molson—21.

Nays: Clearihue, Turner, Bumbray, Gallery, L. A. Lapointe, Giroux, O'Connell, Gadbois, Robinson, Ward, Nault, Séguin, M. Martin and Marin—14.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

Paragraph "A" being read, the presiding member put the question:

"Shall said paragraph be agreed to?"

The Council divided:

Yeas: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Sadler, Lavallée, Stearns, Leclair, N. Lapointe, Mercier, Séguin, Houlé, Guay, David and Molson—20.

Nays: Clearihue, Turner, Bumbray, Gallery, L. A. Lapointe, Giroux, O'Connell, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, M. Martin, Marin, Lévesque, Roy—16.

So it passed in the negative.

Ald. YATES moved, seconded by Ald. LARIVIERE,

"That the vote just given be repealed and that said paragraph "a" be agreed to as printed."

The Council divided thereon:

Yeas: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Sadler, Lavallée, Stearns, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Mercier, White, Séguin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy and Molson—24.

Nays: Clearihue, Turner, Bumbray, Gallery, L. A. Lapointe, Giroux, O'Connell, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, M. Martin and Marin—14.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

Ald. NAULT moved, seconded by Ald. M. MARTIN,

"That said draft of by-law be referred to the Law Department in order to ascertain if the Council can legally adopt the same without incurring damages."

Négative sur division de voix.

Le paragraphe "B" étant lu et la question d'approbation étant posée,

Le Conseil se partage:

Pour: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Lavallée, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Mercier, White, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, David, Roy et Molson—29.

Contre: Clearihue, Bumbray, Gallery, L.-A. Lapointe, Giroux, O'Connell et Nault—7.

Ledit paragraphe est ainsi approuvé, et il est

Résolu: En conséquence.

Le paragraphe "C" étant lu et la question d'approbation étant posée,

Le Conseil se partage:

Pour: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Lavallée, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Mercier, O'Connell, White, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy et Molson—31.

Contre: Clearihue, Bumbray, L.-A. Lapointe et Giroux—4.

Ledit paragraphe est ainsi approuvé, et il est

Résolu: En conséquence.

Le paragraphe "D" étant lu et la question d'approbation étant posée,

M. l'échevin GIROUX, appuyé par M. l'échevin ROBIL-LARD,

Propose: Que ledit paragraphe soit remplacé par le suivant: "Rue Saint-Hubert, depuis la rue De Montigny jusqu'à l'avenue Mont-Royal."

Le Conseil se partage sur cette proposition:

Pour: Proulx, Duquette, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Lavallée, Lévy, Leclair, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David et Roy—25.

Contre: Larivière, Yates, Clearihue, L.-A. Lapointe, DeSerres, Mercier, White et Molson—8.

Résolu: En conséquence.

Le paragraphe "E" étant lu, il est agréé. (MM. les échevins L.-A. Lapointe, Giroux et Nault dissidents).

Le paragraphe "F" étant lu, et la question d'approbation étant posée, le Conseil se partage:

Pour: Larivière, Proulx, Yates, Dagenais, Labrecque, Lavallée, Lévy, Leclair, N. Lapointe, Mercier, Gadbois, Séguin, Marin, David et Roy—15.

Contre: Clearihue, Robillard, Sadler, L.-A. Lapointe, Giroux, O'Connell, White, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, M. Martin, Lévesque, Houlé, Guay et Molson—16.

Ledit paragraphe est ainsi négatif.

Le paragraphe "G" étant lu et la question d'approbation étant posée,

Le Conseil se partage:

Pour: Payette, Proulx et Yates—3.

Contre: Larivière, Clearihue, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Sadler, Lavallée, L.-A. Lapointe, Lévy, Leclair, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy et Molson—30.

Ledit paragraphe est ainsi négatif.

Les paragraphes "H", "I" et "J" étant lus, ils sont agréés. (MM. les échevins L.-A. Lapointe, Giroux, Clearihue et Nault dissidents).

Le paragraphe "K" étant lu,

M. l'échevin DAVID, appuyé par M. l'échevin GUAY,

Propose: Qu'il soit remplacé par le suivant:

"K.—Le côté Est de la rue Saint-Ferdinand; le côté Ouest de la rue Bourget; les deux côtés des rues du Collège, du Couvent, Agnès, de la Place Guay, de l'avenue Laporte et de la rue Irène, à partir de la rue Saint-Jacques jusqu'à la rue Saint-Antoine."

Le Conseil se partage sur cette proposition:

Pour: Larivière, Yates, Duquette, Major, Dagenais, Labrecque, Turner, Sadler, Lavallée, Lévy, DeSerres, Le-

Lost on division.

Paragraph "B" being read and the question of concurrence being put thereon,

The Council divided:

Yeas: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Lavallée, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Mercier, White, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, David, Roy and Molson—29.

Nays: Clearihue, Bumbray, Gallery, L. A. Lapointe, Giroux, O'Connell and Nault—7.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

Paragraph "C" being read and the question of concurrence put thereon,

The Council divided:

Yeas: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Lavallée, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Mercier, O'Connell, White, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy and Molson—31.

Nays: Clearihue, Bumbray, L. A. Lapointe and Giroux—4.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

Paragraph "D" being read and the question of concurrence put thereon,

Ald. GIROUX moved, seconded by Ald. ROBIL-LARD,

"That said paragraph be replaced by the following: "St. Hubert street, from DeMontigny street to Mount Royal avenue."

The Council divided thereon:

Yeas: Proulx, Duquette, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Lavallée, Lévy, Leclair, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David and Roy—25.

Nays: Larivière, Yates, Clearihue, L. A. Lapointe, DeSerres, Mercier, White and Molson—8.

Resolved: Accordingly.

Paragraph "E" being read the same was agreed to. (Ald. L. A. Lapointe, Giroux and Nault dissenting).

Paragraph "F" being read, and the question of concurrence put thereon, the Council divided:

Yeas: Larivière, Proulx, Yates, Dagenais, Labrecque, Lavallée, Lévy, Leclair, L. A. Lapointe, Mercier, Gadbois, Séguin, Marin, David and Roy—15.

Nays: Clearihue, Robillard, Sadler, L. A. Lapointe, Giroux, O'Connell, White, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, M. Martin, Lévesque, Houlé, Guay and Molson—16.

So it passed in the negative.

Paragraph "G" being read and the question of concurrence put thereon,

The Council divided:

Yeas: Payette, Proulx and Yates—3.

Nays: Larivière, Clearihue, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Sadler, Lavallée, L. A. Lapointe, Lévy, Leclair, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy and Molson—30.

So it passed in the negative.

Paragraphs "H", "I" and "J" being read, the same were agreed to. (Ald. L. A. Lapointe, Giroux, Clearihue and Nault dissenting).

Paragraph "K" being read,

Ald. DAVID moved, seconded by Ald. GUAY,

"That the same be replaced by the following:

"K. The east side of St. Ferdinand street; west side of "Bourget street; both sides of College, Convent, Agnès "streets, Place Guay, Laporte avenue and Irène street, from "St. James street to St. Antoine street."

The Council divided thereon:

Yeas: Larivière, Yates, Duquette, Major, Dagenais, Labrecque, Turner, Sadler, Lavallée, Lévy, DeSerres, Le-

claire, N. Lapointe, Mercier, White, Gadbois, Robinson, Ward, Séguin, Marin, Lévesque, Guay, David, Roy et Molson—25.

Contre: Clearihue, Bumbray, Gallery et L.-A. Lapointe—4.
Ladite proposition est ainsi affirmativée et il est

Résolu: En conséquence.

Les paragraphes "L" et "M" étant lus, ils sont agréés. (MM. les échevin L.-A. Lapointe, Clearihue, Bumbray et Wara dissidents).

Le paragraphe "N" étant lu, et la question d'approbation étant posée, le Conseil se partage:

Pour: Larivière, Yates, Dagenais, Labrecque, Turner, Sadler, Lavallée, Lévy, Leclaire, N. Lapointe, Mercier O'Connell, Robinson, J.-B.-A. Martin, Séguin, M. Martin, Marin, Guay, David, Roy et Molson—21.

Contre: Clearihue, Bumbray, Gallery, L.-A. Lapointe, DeSerres, Giroux, White, Ward et Nault—9.

Ledit paragraphe est ainsi approuvé, et il est

Résolu: En conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin MERCIER, appuyé par M. l'échevin DESERRES, il est

Résolu: Que le paragraphe suivant soit ajouté: "O.—Les lignes mentionnées dans la section 4 seront fournies par le service de la Voirie lorsqu'il indiquera la ligne homologuée de la rue. (MM. les échevins Clearihue, Bumbray, Giroux, L.-A. Lapointe et M. Martin dissidents).

La section 5 étant lue et la question d'approbation étant posée, le Conseil se partage:

Pour: Proulx, Yates, Duquette, Major, Dagenais, Labrecque, Turner, Lavallée, Lévy, Leclaire, N. Lapointe, Gadbois, Ward, Nault, Séguin, Marin, Lévesque, Guay et David—19.

Contre: Clearihue, Sadler, Bumbray, Gallery, L.-A. Lapointe, DeSerres, Giroux, Mercier, O'Connell, Robinson, J.-B.-A. Martin, M. Martin et Roy—13.

Ladite section est ainsi négativée.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que soit différée l'étude dudit règlement.

2.—Sur proposition de M. l'échevin GIROUX, appuyé par M. l'échevin O'CONNELL, il est

Résolu: De prendre en considération le 81ème ordre du jour.

Ledit ordre du jour étant lu pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Robinson à l'effet de nommer une Commission spéciale aux fins d'instifuer une enquête sur certaines accusations portées contre l'administration du service de la Voirie,

M. l'échevin ROBINSON, appuyé par M. l'échevin LEVY,

Propose: Attendu que des discussions ont été soulevées et que des représentations ont été faites au Conseil, comportant

"1. Que de grandes quantités de matériaux pour pavage de trottoirs ont été achetés au nom de la Ville par la Commission de la Voirie et avec son approbation; que ces matériaux ont été acceptés sans épreuve au nom de la Ville, et, subséquemment, ont été trouvés impropres aux fins auxquelles ils étaient destinés;

"2. Que des matériaux pour pavages ont été acceptés par la Commission de la Voirie, au nom de la Ville, sans garantie quant à leur durabilité ou à leur qualité;

"3. Qu'on a payé, par mandat de la Commission de la Voirie, des matériaux pour pavage, et plus spécialement du pavage Créolite, et que ces matériaux ont été par la suite mis de côté comme inconvenables et de qualité inférieure;

"4. Que des travaux et des matériaux ont été commandés par la Commission de la Voirie et fournis à la Ville, pour lesquels travaux et matériaux aucun crédit n'a été voté par le Conseil sur rapport de la Commission des Finances, notamment dans le cas du pavage de la rue Saint-Denis, depuis la rue Rachel jusqu'à l'avenue Mont-Royal;

"5. Que la Commission de la Voirie a recommandé que des rues soient éventrées, notamment la rue Université, entre les rues Sainte-Catherine et Dorchester, et la rue du Champ de Mars, lorsque ces rues étaient en assez bon état, et qu'elle a occasionné par ce fait des dépenses considérables et inutiles;

claire, N. Lapointe, Mercier, White, Gadbois, Robinson, Ward, Séguin, Marin, Lévesque, Guay, David, Roy and Molson—25.

Nays: Clearihue, Bumbray, Gallery and L. A. Lapointe—4.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

Paragraphs "L" and "M" being read, the same were agreed to. (Ald. L. A. Lapointe, Clearihue, Bumbray and Ward dissenting).

Paragraph "N" being read and the question of concurrence put thereon, the Council divided:

Yeas: Larivière, Yates, Dagenais, Labrecque, Turner, Sadler, Lavallée, Lévy, Leclaire, N. Lapointe, Mercier, O'Connell, Robinson, J. B. A. Martin, Séguin, M. Martin, Marin, Guay, David, Roy and Molson—21.

Nays: Clearihue, Bumbray, Gallery, L. A. Lapointe, DeSerres, Giroux, White, Ward and Nault.—9.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

On motion of Ald. MERCIER, seconded by Ald. DESERRES, it was

Resolved: That the following paragraph be added: "O
"The lines mentioned in sec. 4 shall be supplied by the "Road Department when indicating the homologated line "of the street." (Ald. Clearihue, Bumbray, Giroux, L. A. Lapointe and M. Martin dissenting).

Section 5 being read and the question of concurrence put thereon, the Council divided:

Yeas: Proulx, Yates, Duquette, Major, Dagenais, Labrecque, Turner, Lavallée, Lévy, Leclaire, N. Lapointe, Gadbois, Ward, Nault, Séguin, Marin, Lévesque, Guay and David—19.

Nays: Clearihue, Sadler, Bumbray, Gallery, L. A. Lapointe, DeSerres, Giroux, Mercier, O'Connell, Robinson, J. B. A. Martin, M. Martin and Roy—13.

So it passed in the negative.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That further consideration of said by-law be deferred.

2.—On motion of Ald. GIROUX, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That the 81st item on the order of the day be now taken up.

Said order of the day being read to consider a motion by Ald. Robinson to appoint a special Committee to investigate certain charges against the administration of the Road Department,

Ald. ROBINSON moved, seconded by Ald. LEVY:

"Inasmuch as questions have arisen and representations have been made to this council that:

"1.—Large quantities of material for paving purposes for sidewalks have been purchased on behalf of the City and with the approval of the Road Committee, which have been accepted without test on behalf of the City and have subsequently proved unfit for the purposes for which they were intended.

2.—Material for paving has been accepted by the Road Committee on behalf of the City without guarantee as durability or quality.

"3.—That material for paving, and particularly creolite, has been paid for by warrant of the Road Committee, which has subsequently been rejected as unsuitable and of bad quality.

"4.—Work and materials have been ordered by the Road Committee and supplied to the City for which no appropriations had been voted by Council upon report of the Finance Committee, particularly in the case of the paving of St. Denis street from Rachel to Mount Royal avenue.

"5.—The Road Committee has recommended that streets be torn up, particularly University between Ste. Catherine and Dorchester and Champ de Mars streets, which were in sufficiently good condition and a large sum has been expended uselessly thereon.

"Qu'il soit Résolu:

"Qu'une Commission spéciale, composée de MM. les échevins Payette, président, DeSerres, Lévy, Bumbray, Clearihue et Robinson soit et est par les présentes instituée pour s'enquérir du bien fondé de chacune des accusations ci-haut formulées, et de présenter au Conseil un rapport dans le plus bref délai possible, et que soient conférés à cette Commission tous les pouvoirs que peut donner l'article 532 de la charte, relativement à l'assignation des témoins, etc."

Et un débat s'engageant,

M. l'échevin MERCIER appuyé par M. l'échevin WARD, propose en

Amendement: Avant que le Conseil ne s'occupe de la motion principale et ne se prononce sur l'opportunité de tenir une enquête, que la proposition maintenant devant le Conseil soit imprimée dans la *Gazette Municipale* ainsi que les questions posées par M. l'échevin Robinson et les réponses de M. le président de la Commission de la Voirie,

Et un nouveau débat s'engageant,

M. l'échevin LEVESQUE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE,

Propose: Attendu qu'aucune accusation spécifique n'est portée contre la Commission de la Voirie, ni aucune imputation de malhonnêteté contre ses membres:

"Attendu que les raisons invoquées par M. l'échevin Robinson ne sont pas suffisantes pour justifier une enquête,

"Qu'il soit Résolu:

"Que ladite enquête est refusée."

Le Conseil se partage sur cette proposition:

Les membres de la Commission de la Voirie alors présents au Conseil sont dispensés de voter.

Pour: Proulx, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Lavallée, L.-A. Lapointe, Mercier, Gadbois, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David et Roy—19.

Contre: Payette, Yates, Clearihue, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lévy, DeSerres, Robinson et Ward—11.

Ledit sous-amendement est ainsi affirmatif, et il est

Résolu: En conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE,

Le Conseil s'ajourne.

L. O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,

Geffier-adjoint de la Ville.

COMMISSION DE POLICE

Compte rendu de l'assemblée du 23 octobre

Sont présents: MM. les échevins Proulx, président, Bumbray, Roy, Séguin et Gallery.

1.—Soumise et lue une lettre du surintendant de Police recommandant d'accepter la résignation du constable No 171 Jas. Murphy.

Sont aussi lus des rapports concernant la résignation de ce constable.

M. l'échevin Bumbray

Propose: Que soit acceptée la résignation du constable Murphy No 171, à condition qu'il remette à cette Commission un affidavit attestant qu'il a donné à la femme Hogan le montant de quinze dollars mentionné dans la lettre du surintendant de Police en date du 16 octobre courant, et ce d'ici à deux jours.

M. l'échevin Séguin propose en

Amendement: De destituer le constable Murphy No 171. La Commission se partage comme suit sur ledit amendement:

Pour: Séguin—1.

"Be it Resolved:

"That a special Committee of this Council, consisting of Ald. Payette as chairman, and of Ald. DeSerres, Lévy, Bumbray, Clearihue, Mercier and Robinson be and is hereby appointed to inquire into and investigate the truth or otherwise of such charges and each of them, and to make a report thereon to this Council as soon as possible, and that such Committee have all the powers regarding the summoning of witnesses and otherwise conferred by article 532 of the charter of the City."

And a debate arising,

Moved in amendment by Ald. MERCIER, seconded by Ald. WARD,

"That previous to the Council taking action on the main motion and pronouncing itself on the advisability of holding an investigation, the motion now before the Council be printed in the *Municipal Gazette*, as well as the questions put by Ald. Robinson and the replies thereto by the chairman of the Road Committee."

And a further debate arising,

Moved in sub-amendment by Ald. LEVESQUE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE,

"Whereas there exists no specific charge against the Road Committee, nor any accusation of dishonesty against any of the members thereof.

"Whereas the motives which are mentioned by Ald. Robinson are not sufficient to warrant and investigation,

"Be it Resolved:

"That said investigation be refused."

Said sub-amendment being put,

The Council divided:

(The members of the Road Committee then present in Council having been exempted from voting).

Yeas: Proulx, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Lavallée, L. A. Lapointe, Mercier, Gadbois, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David and Roy—19.

Nays: Payette, Yates, Clearihue, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lévy, DeSerres, Robinson and Ward—11.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

On motion of Ald. PROULX, seconded by Ald. CLEARIHUE,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,

Asst. City Clerk.

POLICE COMMITTEE

Report of meeting held the 23rd of October.

Present: Ald. Proulx, chairman, Bumbray, Roy, Séguin and Gallery.

1.—Submitted and read a letter from the Superintendent of Police asking the Committee to accept No. 171 Const. Jas. Murphy's resignation.

Reports anent this constable's resignation were also read.

The Committee deliberated and it was

Moved: By Ald. Bumbray

That No. 171 Const. Murphy's resignation be accepted, provided he files with this Committee an affidavit certifying the fact that he gave the Hogan woman the sum of fifteen dollars, mentioned in the letter of the Superintendent of Police of the 16th October inst. and this, in the course of the next two days.

Moved by Ald. Séguin, in amendment:

That No. 171 Const. Murphy be discharged.

The Committee divided as follows on the amendment:

Yeas: Ald. Séguin—1.

Contre: Gallery, Roy et Bumbray—3.

Ledit amendement est ainsi négativé.

La motion principale étant mise aux voix, elle est affirmative sur la même division renversée des voix, et il est

Résolu: En conséquence.

2.—La requête du Club Politique et Littéraire Laurier demandant l'incorporation, est

Renvoyée au surintendant de Police pour rapport.

3.—Une résolution de la "Hope of Montreal Lodge, No 167" de la "International Order of Good Templars" est soumise et lue.

Cette résolution rapporte les paroles du surintendant de Police déclarant: "Que la loi des licences est rédigée de telle façon que quelque soit le nombre des constables, la "vente de boissons le dimanche ne peut être complètement "enrayée," et la résolution en question demande que la loi soit amendée de manière à lui donner plus d'effet.

Résolu: De renvoyer ladite résolution aux avocats de la Ville avec prière de faire les suggestions qu'ils jugeront à propos de faire.

4.—Soumise et lue une lettre de M. L. E. Geoffrion, vice-président de la Commission du Port, demandant, en réponse à la lettre du surintendant de Police, que la Ville amende son règlement actuel concernant le passage des bestiaux sur les quais, de manière à le rendre conforme à celui de la Commission du Port.

Renvoyée à la Commission de la Voirie avec prière de préparer un règlement indiquant les rues par lesquelles devraient passer les bestiaux.

5.—*Résolu:* De faire droit à la requête de M. Coutu, et de payer à l'avenir \$40 par mois comme loyer de la caserne No 13.

6.—Sur proposition de M. l'échevin Séguin, il est

Résolu: D'autoriser le surintendant de Police à vendre deux chevaux du service de la patrouille qui sont devenus impropres audit service.

7.—*Résolu:* D'autoriser le trésorier de la Ville à remettre à M. C. E. Lamoureux son dépôt re contrat pour pantalons de constables, ce contrat étant exécuté.

8.—*Résolu:* De ratifier le congé accordé par M. le président de cette Commission à M. J. J. Barry, assistant du surintendant de Police, pour cause de mauvaise santé.

9.—*Résolu:* De louer une écurie temporaire pour trois mois additionnels, à \$1.00 par jour, en attendant que la nouvelle écurie soit terminée.

Ajournement.

JOHN-J. BARRY,
Secrétaire.

Nays: Ald. Gallery, Roy and Bumbray—3.

So the amendment was lost.

The main motion being put, it was carried on the same division reversed, and

Resolved: Accordingly.

2.—The request of the Laurier Political and Literary Club for incorporation was

Referred to the Superintendent of Police for report.

3.—A resolution from the Hope of Montreal Lodge, No. 167, of the International Order of Good Templars was submitted and read.

It related the words of the Superintendent of Police stating: "that the License Law was drawn up in such a manner that, however, many police there might be, the sale of "liquor on Sunday, could not be absolutely suppressed", and asked that said law be amended so as to make it more effective.

Resolved: That said resolution be referred to the City Attorneys asking them to state what suggestions they would proffer in the matter.

4.—Submitted and read a letter from Mr. L. E. Geoffrion, vice-president of the Harbour Commissioners, asking in answer to a letter from the Superintendent of Police, that the City amend its present By-Law concerning the passing of live stock on the wharves so as to conform with the Harbour Commissioners rules.

Referred to the Road Committee praying them to prepare a By-Law stating on what streets live stock should pass, etc.

5.—*Resolved:* To accede to Mr. Coutu's request and to pay, in future, \$40 per month for rental of No. 13 Station

6.—*Resolved:*, on motion of Ald. Séguin

To authorize the Superintendent of Police to sell two patrol horses that are unfit for further service.

7.—*Resolved:* To authorize the City Treasurer to remit to C. E. Lamoureux his deposit for constables' trousers; his contract being filled.

8.—*Resolved:* To ratify the leave of absence granted by the chairman of this Committee to J. J. Barry, assistant to the Superintendent of Police, on account of ill-health.

9.—*Resolved:* To rent a temporary stable, until the new one is completed, for three months more, at \$1 per day.

Adjourned.

JOHN J. BARRY,
Secretary.



AQUEDUC

Soumissions pour Chaudières

DES SOUMISSIONS cachetées portant au dos les mots "Soumissions pour chaudières" seront reçues au bureau du greffier de la Cité, Hôtel de Ville, jusqu'à midi le 29 octobre courant, pour la fourniture et l'installation à la station des pompes du bas niveau, aqueduc de Montréal, de trois chaudières à vapeur tubulaires, complètes.

Les devis pourront être obtenus au bureau du surintendant de l'Aqueduc à l'Hôtel de Ville, où l'on pourra avoir aussi tous les renseignements voulus.

Un chèque accepté à l'ordre du trésorier de la Cité, au montant de \$1,200, devra accompagner chaque soumission.

La Commission de l'Aqueduc ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, le 21 octobre 1907.



WATER WORKS

Proposals for Boilers

SEALED PROPOSALS will be received at the Office of the City Clerk, City Hall, Montreal, endorsed "Proposal for Boilers" until 12 o'clock noon on the 29th October inst., for the furnishing and erection at the Low Level Pumping Station of the Montreal Water Works, three water tube boilers complete.

Specifications and all information, may be obtained at the Office of the Superintendent of Water Works, City Hall.

A certified cheque on the City Treasurer for the sum of twelve hundred (\$1,200) dollars must accompany each tender.

The Water Committee do not bind themselves to accept the lowest or any other tender.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, Oct. 21st, 1907.



AQUEDUC

Soumissions pour Cheminée en Brique

DES SOUMISSIONS cachetées, pour une cheminée en brique à être érigée à la station des pompes du bas niveau, Pointe St-Charles, seront reçues au bureau du greffier de la Cité, Hôtel de Ville, jusqu'à midi le 29 octobre courant.

Cette cheminée devra avoir 125 pieds de hauteur et au moins sept pieds de diamètre intérieur.

Les soumissionnaires devront fournir des plans et devis complets de la cheminée qu'ils construiront, et mentionner le temps qu'ils prendront pour compléter les travaux, en donnant à la Commission de l'Aqueduc des garanties satisfaisantes que la cheminée sera complétée dans le délai qu'ils auront fixé.

Un certificat de dépôt d'une somme de \$400 entre les mains du trésorier de la Cité, devra accompagner chaque soumission. Ce dépôt sera confisqué si l'adjudicataire refuse d'exécuter les travaux (quand il en sera requis) en conformité de ses plans et devis.

De plus amples renseignements pourront être obtenus au bureau du surintendant de l'Aqueduc, Hôtel de Ville.

La Commission de l'Aqueduc ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, le 21 octobre 1907.



WATER WORKS

Proposals for Chimney

SEALED PROPOSALS for a brick chimney to be erected at the Low Level Pumping station, Point St. Charles, will be received at the City Clerk's Office, City Hall, Montreal, until noon on the 29th October instant.

The chimney to be 125 feet high, and at least 7 feet internal diameter. Tenderers must furnish complete plans and specifications of the chimney they intend to erect, and the time they will require to complete same, giving satisfactory guarantees to the Water Committee to build same within time limit set.

A certificate of deposit with the City treasurer for \$400 must accompany each tender, to be forfeited if the successful tendered refuses to go on with the work when requested to do so according to his plans and specifications.

Further particulars may be obtained at the Office of the superintendent of Water Works, City Hall.

The Water Committee does not bind itself to accept the lowest or any of the tenders.

L. O. DAVID,
City Clerk.

OFFICE OF THE CITY CLERK,

CITY HALL,

Montreal, Oct. 21st 1907.



AQUEDUC

Soumissions pour la construction d'un bâtiment pour la nouvelle chaudière à la Station des Pompes du Bas Niveau, Pointe St-Charles

Menuiserie, charpente, couverture en tôle et en papier, peinture et vitrerie

DES SOUMISSIONS cachetées, portant au dos la suscription "Soumission pour la menuiserie, charpente, couverture en tôle et en papier, la peinture et vitrerie nécessaires pour ladite construction," adressées au greffier de la Cité, et déposées au bureau de ce dernier à l'Hôtel de Ville, Montréal, seront reçues jusqu'à midi, Mardi le 29 octobre courant.

Les plans, devis et quantités pour les travaux à faire pourront être examinés au bureau du surintendant de l'Aqueduc, Hôtel de Ville, où tous les renseignements dont on aura besoin pourront aussi être obtenus.

Un chèque accepté de \$100, payable à l'ordre du trésorier de la Cité, devra accompagner chaque soumission.

Le Commission de l'Aqueduc ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, le 21 octobre 1907.



WATER WORKS

Proposals for the construction of a Building to be erected for New Boilers at the Low Level Pumping Station, Point St. Charles.

Joinery and Timber Work, Roofing, Painting and Glazing

SEALED TENDERS endorsed "Tender for Joinery and Timber Work, Roofing, Painting and Glazing, necessary for the said building", and addressed to the City Clerk, and deposited in the office of the City Clerk, City Hall, Montreal, will be received until 12 o'clock noon on Tuesday the 29th October instant.

Plan, specifications and quantities for the proposed work may be seen at the office of the Superintendent of Water Works, City Hall, where any information concerning the work may be obtained.

A certified cheque of \$100, payable to the order of the City Treasurer, must accompany each tender.

The Water Committee does not bind itself to accept the lowest or any of the tenders.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,

CITY HALL,

Montreal, October 21st, 1907.



AQUEDUC

Soumissions pour la construction d'un bâtiment pour la nouvelle chaudière à la Station des Pompes du Bas Niveau, Pointe St-Charles

Excavations, Fondations en béton, Murs en briques, etc.

DES SOUMISSIONS cachetées, portant au dos le suscription "Soumissions pour excavations, fondations en béton, murs en brique, etc., nécessaires pour ladite construction", adressées au greffier de la Cité, et déposées au bureau de ce dernier à l'Hôtel de Ville, Montréal, seront reçues jusqu'à midi, mardi, le 29 octobre courant.

Les plans, devis et quantités pour les travaux à faire pourront être examinés au bureau du surintendant de l'Aqueduc, Hôtel de Ville, où tous les renseignements dont on aura besoin pourront aussi être obtenus.

Un chèque accepté de \$450, payable à l'ordre du trésorier de la Cité, devra accompagner chaque soumission.

La Commission de l'Aqueduc ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 21 octobre 1907.



WATER WORKS

Proposals for the construction of a Building to be erected for New Boilers at the Low Level Pumping Station, Point St. Charles.

Excavations, concrete foundations, brick walls, etc.

SEALED TENDERS, endorsed "Excavations, Concrete, Foundations, Brick Walls, etc., necessary for the said construction", and addressed to the City Clerk, and deposited in the office of the City Clerk, City Hall, Montreal, will be received until 12 o'clock noon on Tuesday the 29th October instant.

Plans, specifications and quantities for the proposed work may be seen at the office of the Superintendent of Water Works, City Hall, where any information concerning the work may be obtained.

A certified cheque of \$450 payable to the order of the City Treasurer, must accompany each tender.

The Water Committee does not bind itself to accept the lowest or any of the tenders.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, October 21st, 1907.

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS—TRANSFERS OF PROPERTIES

MONTREAL-EST

MONTREAL-EAST.

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number.	Date de l'enregist. Date of registration.	Date du Contrat Date of Deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur. Purchaser.	No. du Cadastre Cadastral Number.	Etendue.—Area.	Rue Street.	Genre.—a.—Descrip	Prix.— Price.
St. Jacques.	70106	15 oct. 1907	14 oct. 1907	O. Constantineau	B. B. Lusher	706 & 707	3360	Beaudry	B	\$ 19000 00
do	70113	16 " "	15 " "	J. Milot	De E. Charron	625	2760	Montcalm	B	9725 00
St. Laurent.	70114	" "	3 " "	Biron & Savignac	De J. A. Bessner	826	1418	St. C. Borromée	B	10000 00
St. Louis	70122	" "	14 " "	C. R. Grothé	F. Gaudreau	372 & P. 373	2217	Dorchester	B	5500 00
St. Marie	70125	" "	29 déc. 1904	A. Duperrault	De J. Pépin	1246	4000	Delorimier	L	12000 00
Est	70129	" "	10 oct. 1907	Confederat'n Life Ass.	De M. Tannenbaum et al	58	8900	Bonsecours	B	21000 00
St. Louis	70131	" "	30 sept. "	J. S. Prince	S. Richardson et al	P. 534, 533	1532	Ste. Catherine	B	16000 00
St. Laurent.	70133	" "	24 " "	G. V. Kneen et al	De T. Kneen	Droits dans 271	1945	Plateau	B	250 00
Papineau	70140	" "	17 oct. "	De G. E. Bizzey et al	F. Lapointe	637	47100	Ste Catherine	B	650 00
do	70142	" "	15 " "	De J. W. Molson	T. Patenaude	P.N.O. 524 & 525	4506	Dorion	L	2200 00
St. Louis	70146	" "	16 " "	A. Cleary	P. Adelstein	P. 911	2688	Cadioux	B	1725 00

MONTREAL-OUEST

MONTREAL-WEST.

Quartier	No. d'enregistrement	Date de l'enregist.	Date du Contrat	Vendeur	Acquéreur.	No. du Cadastre	Etendue.—Area.	Rue	Genre.—a.—Descrip	Prix.—
St. André	144645	14 octobre 1907	3 oct. 1907	J. Auld	De D. R. Brown	P.N.E. 1726-C	3809	Pine Ave	B	Consid's
Ouest	144646	" "	4 " "	W. Heaton	F. R. Heaton	150	5539	Notre Dame	B	do
St. Anne	144649	" "	10 " "	Cité de Montréal	P. Donovan	P. 1414	1062	Olier	B	1064 66
St. George	144652	" "	22 sept. "	V. F. Thomas	E. P. Charlton	1390	6545	St. Catherine	L	77000 00
St. André	144659	" "	17 " "	De L. Halton	D. L. McGibbon	1748-6	7725	Ave Ontario	L	& consid.
Ouest	144660	" "	10 " "	De S. E. H. Moss	J. Coristine	33	5774	St. Paul	B	12360 00
St. André	144663	" "	11 " "	P. Finlayson	De A. Duperrault	1624-3	4924	Dorchester &c.	B	25000 00
do	144664	" "	11 " "	De A. Duperrault	L. Millman et al	1624-3	4924	d)	B	25500 00

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS. *Suite.* — TRANSFERS OF PROPERTIES. *Cont.*

HOHELAGA & JACQUES-CARTIER

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number.	Date de l'enregistre- ment Date of registration.	Date du contrat Date of deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur Purchaser.	No. du cadastre Cadastral number.	Etendue—Area.	Rue Street.	Genre.—a— Descript.	Prix Price.
Hochelaga...	138221	14 oct. 1907	4 oct. 1907	C. C. Deguise & al.	D. Rochon	50-290	2250	St. Germain	B	2550 00
St. J. Bte...	138230	14 " "	23 sept. "	De J. Savard	De L. Bériau	15-1278 &c.	1600	Hôtel de Ville	B	2200 00
St. Denis...	138250	14 " "	8 oct. "	H. R. Drummend	A. Laberge	½ Sud 331-252	2325	Garnier	B	274 15
do	138255	14 " "	12 " "	St. D. L. Co.	A. Demers	½ N. O. 8-691	2625	Labelle	L	160 00
do	138256	14 " "	12 " "	do	O. Gagnon	7-485	2175	St. André	L	250 00
Hochelaga...	138257	14 " "	13 juin "	De O. Robert	De A. Bérubé	½ S. E. 80-161	3800	Moreau	B	2600 00
St. Denis...	138267	15 " "	14 oct. "	J. D. Dorion	J. W. Lévesque	½ S. E. 331-88	2150	Chambord	B	6700 00
St. Henri...	138273	15 " "	3 sept. "	Z. St. Pierre & al.	De N. Latreille	1215-1 &c.	1976	St. Antoine	B	450 00
St. Denis...	138279	15 " "	31 août "	De L. J. A. Surveyer	T. Frenette	330-38	1656	Cardinal	L	450 00
do	138280	15 " "	31 " "	do	J. C. Frenette	330-37		do	L	900 00
Hochelaga...	138282	15 " "	26 sept. "	M. L. & Imp. Co.	J. A. Lapierre	29-759 à 761	8500	Aylwin	L	500 00
do	138283	15 " "	27 " "	J. A. Lapierre	A. Pépin	29-760	2678	do	L	500 00
do	138284	15 " "	28 " "	do	P. Jodoin	29-761	2670	do	L	975 00
do	138285	15 " "	3 oct. "	M. L. & Imp. Co.	W. Farley	29-1011 à 1013	6375	do	L	1200 00
St. Gabriel	138288	15 " "	21 sept. "	J. E. Hayder	J. Kennedy	3154	1840	Bourgeois	B	160 00
St. Denis...	138291	15 " "	9 oct. "	De S. Jarry	E. Gélinas	2630-525	1712	St. Hubert	L	1300 00
do	138294	15 " "	14 " "	E. D. Roy	C. Robillard	300-154	2520	Chambord	B	40 00
do	138298	15 " "	1 " "	De E. Landy	J. T. Séguin	7-798	2725	St. Hubert	L	2600 00
do	138299	15 " "	1 " "	B. Depatie	do	7-799		do	B	475 00
Hochelaga...	138301	15 " "	4 " "	Suc. Hy Hogan	F. T. Blodgett	148-2865	2375	Rachel	L	570 00
St. Denis...	138302	15 " "	8 " "	Ross Realty Co.	G. Copper	287-287 &c.	2988	St. Denis	L	550 00
St. Marie	138303	15 " "	3 " "	J. Houzlet	L. Charbonneau	166-259	2520	Havre	L	4600 00
do	138304	15 " "	4 " "	E. Houle	S. Rzdawoski	½ S. E. 166-241 &c.	2520	Frontenac	B	2300 00
St. Gabriel	138311	15 " "	14 " "	J. N. C. Marengo	T. Quigley	3399-132	1562	Knox	B	2200 00
St. Cuné- gonde	138316	15 " "	9 " "	F. X. Rochon	De Rochon	2419	3520	St. Cunégonde	B	2450 00
Duvernay	138319	16 " "	10 " "	A. Bonrassa	De M. Côté	11-26	1880	Montana	B	2400 00
St. Marie	138320	16 " "	11 " "	J. B. L. Bourassa	L. Godin	166-614 &c.	1940	Iberville	B	2100 00
St. Denis...	138326	16 " "	27 août "	De V. Plamondon	De J. B. Brunet	329-184	2000	Bréboeuf	B	960 00
Duvernay	138328	16 " "	5 " "	E. Maisresse	M. Deslauriers	8-201	2808	Chris. Colomb	L	2244 17
Hochelaga...	138332	16 " "	12 oct. "	M. N. Delisle	P. R. Labelle	30-142	3287	Davidson &c.	L	3800 00
St. Gabriel	138338	16 " "	23 sept. "	C. Ritchot	L. Bourdon	½ N. O. 3239-106 &c.	2700	Fortune	B	225 00
St. Denis...	138339	16 " "	15 oct. "	The St. D. L. Co.	G. Scowroft	½ N. O. 8-210	2750	Cowan	J	3083 89
St. Henri...	138341	16 " "	15 " "	G. W. Stephens	P. P. Leduc	3413-119	3266	St. Ambroise	B	4100 00
do	138342	16 " "	15 " "	P. P. Leduc	R. Boa	3413-119		do	B	9000 00
Hochelaga...	138344	16 " "	8 " "	O. Moreau	De C. Lussier	90	3109	Notre Dame	B	175 00
St. Denis...	138347	16 " "	8 " "	J. Lefrançois	L. Pournier	7-211	1708	St. André	L	325 00
do	138348	16 " "	11 " "	W. Thibert	De A. Delisle	8-486	2500	Huntly	L	5950 00
St. J. Bte...	138355	16 " "	11 " "	De J. Paradis & al.	J. Quenneville	15-375, 376	2800	Rivard	B	300 00
St. Denis...	138359	16 " "	14 " "	A. Mailloux	J. Mailloux	6-209	3250	Chris. Colomb	L	100 00
St. Henri...	138360	16 " "	15 " "	De C. Mc Kercher	Cité de Montréal	P. 1527	54	Langevin	L	200 00
St. Denis...	138363	16 " "	9 " "	The Am. P. L. Co.	D. C. Garrett	5-94	2600	Dufferin	L	2300 00
Hochelaga...	138396	17 " "	27 sept. "	E. Desmarais	De J. Sauvé	23-539	2928	Chambly	B	2300 00
St. Denis...	138412	17 " "	10 oct. "	T. Carrière	L. Filteau	339-4	2313	Mont Royal	B	1523 20
Hochelaga...	138417	17 " "	12 " "	M. N. Delisle & al.	P. R. Labelle	30-143	2729	Ontario	L	1200 00
St. Denis...	138418	17 " "	3 sept. "	E. Lépine	De M. Desmarais	489-272	2175	St. Hubert	B	1000 00
do	138421	17 " "	9 mai "	G. Leclerc	Lumina Leclerc	½ indlvise 7-462		St. André	B	1293 00
do	138423	17 " "	17 oct. "	J. Archambault	P. Allard	325-160, 161	2964	Resther	L	3000 00
do	138432	17 " "	14 " "	T. Migneron	G. Robinson	1-6 & 9	4524	Papineau et al.	B	5000 00
Duvernay...	138435	17 " "	2 " "	O. Monette	J. Porter	8-247	2500	Boyer	B	175 00
St. Denis...	138443	18 " "	2 " "	S. D. Vallières	F. X. Thivierge	339-514	2600	Laurier	L	3300 00
St. Marie	138446	18 " "	24 sept. "	The R. L. & Imp. Co	J. Marleau	172-2184	1950	Sème Ave.	L	2700 00
do	138447	18 " "	8 oct. "	De T. Bergeron	T. Foret	269	3000	Ave Coloniale	B	6500 00
do	138449	19 " "	12 " "	T. St. Louis	J. B. Caron	15-831	1440	Drolet	B	2714 25
Hochelaga...	138456	19 " "	4 " "	O. Vanier	J. L. G. Perrault	15-264, 265	2800	Berri	B	2656 50
do	138457	19 " "	10 " "	G. Desserres	J. P. Marin	23-7 & 8	5170	St. Catherine	L	8500 00
St. Denis...	138476	19 " "	28 juin 1906	do	J. E. Desroches	23-5 & 6	5060	do	L	
do	138479	19 " "	18 oct. 1907	J. M. Goulet	De A. Laviolette	160-33, P. 160-32	4828	St. Denis	B	
do	138481	19 " "	16 " "	J. Leduc, Sr.	O. Limoges	½ S. E. 331-74, ½ N. O. 331-89	4300	Breboeuf,	B	6125 00
Hochelaga...	138481	19 " "	16 " "	The M. L. & Imp. Co.	J. Allard	29-476	2375	Cuvillier	B	300 00
St. J. Bte...	138497	19 " "	5 " "	De W. Barthelemy	A. Rosenberg & al.	15-707	1440	Drolet	B	3250 00
St. Denis...	138498	19 " "	15 " "	D. C. Garrett	J. W. Drouin	5-94	2600	Dufferin	L	320 00
do	138499	19 " "	15 " "	L. Corbeil	A. Coudry	325-321 à 326	12240	Gilford	B	3300 00
do	138500	19 " "	17 " "	De C. J. Miller	J. Boucher	325-588	1700	do	B	2500 00

a } B—Bâtisse ; Building.
L—Lot ; terrain vague.

P. TERRAULT,

Régistrare de la Ville.—Registrar.

Par A. SAUVÉ.

